



PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 MARS 2023

VILLE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

SEANCE DU 22 MARS 2023 A 19H00

L'an 2023 le 22 mars, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 16 mars 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM à partir du point n°3, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER à partir du point n°9, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Mélanie SCHLATTER, Quentin CHOLLET, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Nadia CARCASSET (pouvoir à Alice SEBBAG), Séverine BUSSON (pouvoir à Marc LE MEUR), Brahim OUAREM (jusqu'au point 2 pouvoir à Philippe ROGER), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Brigitte JAUNET (pouvoir à Danièle GARCIA), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Naïma FERROUDJI), Norman PANTER (jusqu'au point n°8 pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Jacques BOULANGER), Patricia BARTOLI (pouvoir à Laurence MOLINARI), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (Pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Marie-Noëlle ROLLY (pouvoir à Quentin CHOLLET jusqu'au point n°8).

Absents Excusés :

Yassin LAMOUI, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY,
A partir du point n°9 : Quentin CHOLLET, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Marie-Noëlle ROLLY.

Après l'appel nominatif des membres, le quorum requis est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le maire propose Monsieur Le Meur comme secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 23 novembre, 13 décembre 2022 et 1^{er} février 2023.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

ENFANCE – SCOLAIRE

1- FIXATION DE LA PARTICIPATION DES USAGERS AUX ACCUEILS PERISCOLAIRES et EXTRA SCOLAIRES EN DEMI-JOURNEE DANS LE CADRE D'UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE A COMPTER DU 3 AVRIL 2023

(Rapport : Philippe ROGER)

La présente délibération a pour but de fixer les tarifs des accueils maternels et élémentaires l'après-midi le mercredi et pendant les vacances scolaires, pour les parents qui fournissent le goûter à leur enfant, dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé pour raison de santé.

Les tarifs applicables depuis la rentrée scolaire de septembre 2022 n'incluaient pas l'après-midi pour les enfants ayant un PAI et apportant leur goûter.

FIXE ainsi qu'il suit la participation des familles pour la fréquentation des accueils maternels et élémentaires le mercredi et vacances scolaires, à compter du **3 avril 2023** :

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL	MERCREDI et VACANCES SCOLAIRES									
	MATERNELLE					ELEMENTAIRE				
	JOURNEE COMPLETE	MATERNELLE avec PAI	MATIN SANS REPAS	APRES MIDI SANS REPAS	APRES MIDI SANS REPAS avec PAI (goûter)	JOURNEE COMPLETE	MATERNELLE avec PAI	MATIN SANS REPAS	APRES MIDI SANS REPAS	APRES MIDI SANS REPAS avec PAI (goûter)
Jusqu'à 273.15	1,92	1,69	0,72	0,80	0,78	1,68	1,43	0,64	0,72	0,70
273.16 à 291.35	2,88	2,53	1,08	1,20	1,17	2,52	2,14	0,96	1,08	1,05
291.36 à 328.79	3,84	3,38	1,44	1,60	1,56	3,36	2,86	1,25	1,44	1,40
328.80 à 382.46	5,28	4,65	1,98	2,20	2,15	4,62	3,93	1,76	1,98	1,93
382.47 à 455.38	6,72	5,91	2,52	2,80	2,73	5,88	5,00	2,24	2,52	2,46
455.39 à 546.13	8,16	7,18	3,06	3,40	3,32	7,14	6,07	2,72	3,06	2,98
546.14 à 655.62	9,60	8,45	3,60	4,00	3,90	8,40	7,14	3,20	3,60	3,51
655.63 à 782.92	11,04	9,72	4,14	4,60	4,49	9,66	8,21	3,68	4,14	4,04
782.93 à 928.78	12,48	10,98	4,68	5,20	5,07	10,92	9,28	4,16	4,68	4,56
928.79 à 1092.63	13,44	11,83	5,04	5,60	5,46	12,18	10,35	4,64	5,22	5,09
1092.64 à 1274.69	14,88	13,09	5,58	6,20	6,05	13,44	11,42	5,12	5,76	5,62
1274.70 à 1475.09	15,84	13,94	5,94	6,60	6,44	14,70	12,50	5,60	6,30	6,14
1475.10 à 1693.51	16,80	14,78	6,30	7,00	6,83	14,99	12,74	5,92	6,43	6,27
1693.52 à 1731.78	17,63	15,51	6,61	7,34	7,16	15,54	13,21	6,20	6,66	6,49
Plus de 1731.79	18,24	16,05	6,84	7,60	7,41	16,80	14,28	6,40	7,20	7,02

Intervention de M. Chollet :

Merci M. le maire et merci pour la présentation de cette délibération. Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer les années précédentes et nous avons conscience qu'il n'est pas spécialement facile à faire d'un point de vue technique. Nous aurions aimé avoir les informations sur la répartition par tranche de quotient familial des différentes activités qui sont soumises à tarif par la municipalité pour savoir quelle proportion de génovéfains paie le tarif maximal et le tarif minimal. Arrivons-nous avec cette répartition de quotient familial à avoir un taux d'effort cohérent en fonction des niveaux de revenus et des parts fiscales des foyers ?

Intervention de M. Petitta :

D'accord, nous verrons avec les services si cela est possible et peut-être qu'à l'occasion d'une prochaine commission, nous pourrions aborder cette question.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2- CONVENTION 2022-2025 DE REFACTURATION ENTRE LES VILLES DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, FLEURY-MEROGIS CONCERNANT LES ACTIONS CITE EDUCATIVE

(Rapporteur : Philippe ROGER)

Suite à la labellisation « Cité Educative », 27 projets ont été retenus et financés dans le cadre de la Cité Educative pour l'année scolaire 2022-2023. 42% sont pilotés par les villes, 31% par des associations et 27% par des établissements scolaires.

D'un point de vu règlementaire, un projet ne peut pas être financé à plus de 80% par des subventions publiques. Ainsi reste-il au minimum 20% à co-financer, soit par des fonds propres ou du mécénat principalement.

De plus, un certain nombre de projets « Cité Educative » n'ont pas reçu de subventions à hauteur de 80% (financeurs n'ayant pas retenus le projet ou ayant proposés une subvention inférieure à la demande initiale). Il est donc nécessaire de compléter d'autant le co-financement. Ce complément budgétaire est dans la quasi-totalité des projets identifié à travers une subvention des mairies.

En outre, chaque collectivité peut mettre à disposition du personnel, des transports, des locaux ou autres dépensent à la bonne réalisation des projets. Ces contributions ont un coût à valoriser dans le bilan financier des projets.

Afin de rendre équitable le soutien financier des projets « Cité Educative » par les trois villes, il est nécessaire d'établir une convention de refacturation entre ces dernières permettant de préciser les clefs de répartition du reste à charge pour les villes.

Deux types de projets sont identifiés :

- Les projets structurels de gestion de la Cité Educative (Fiche projet « Coordination de la Cité »). Dans ce cas, la clef de répartition financière se fait au prorata du nombre d'élèves concernés par le label « Cité Educative » (géographie prioritaire politique de la Ville). Une fois les subventions soustraites du coût global de ces projets, le reste à charge est réparti comme suit, 42% pour Ste Geneviève-des-Bois, 33% pour St Michel-sur-Orge et 25% pour Fleury-Mérogis.
- Les actions de terrain pour lesquels le public visé et concerné peut être variable (tous les autres projets). Dans ce cas, une fois déduit les subventions publiques ainsi que les contributions volontaires des trois villes, les fonds propres et le mécénat s'il existe, le reste à charge pour chaque ville sera ventilé au prorata du nombre de personnes de chaque ville touchée par chaque projet.

Les villes ont signé une convention triennale de labellisation 2022-2024. Toutefois, les actions étant mises en œuvre en année scolaire, le bilan financier des actions prévues lors de la dernière année de la convention triennale se termineront en août 2025 (année scolaire 2024-2025). Il est donc nécessaire d'établir une convention de refacturation au-delà de la convention triennale de labellisation et porter le délai de la convention de refacturation à 2022-2025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

19h30, M. Ouarem rejoint l'assemblée.

CITOYENNETE

3- RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES

(Rapporteur : Laurence MOLINARI)

Intervention de Mme Molinari :

Vous avez reçu ce rapport qui est remarquablement bien fait et très étoffé. C'est donc un plaisir de vous le présenter. Avant tout, je voudrais remercier toutes les personnes qui ont contribué à le rédiger : Mme Martin notre DRH, la direction de M. Verdaguer, Mme Quignon, Mme Cassier, Mme Trecourt, Mme Manez, M. Nouchi sous la direction de Mme Colucci.

Le rapport d'égalité femmes-hommes s'inscrit dans la continuité de la politique menée par la municipalité. Son actualisation mentionne évidemment les éléments redoublés d'une année à l'autre qu'il s'agisse des ressources humaines ou de l'action de nos services. Pour autant, nous essayons chaque année d'investir plus particulièrement un axe de politique générale et les efforts portés sur un thème particulier. Le précédent rapport était concentré sur le travail d'éducation à l'égalité auprès des plus jeunes. En 2022, nous avons voulu mettre en exergue ce que nous faisons au titre de l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'accès à l'emploi, tout d'abord parce qu'il s'agit d'un terrain majeur des inégalités, mais aussi puisqu'il s'agit d'un axe fort dans nos orientations.

Je vais vous détailler ce rapport, il est construit sur deux axes : les ressources humaines qui concernent l'emploi et la politique interne de la ville puis les politiques extérieures.

Concernant le premier axe, notre ville peut se targuer fièrement d'être proche de 50 % sur certains points. Sur d'autres, des améliorations peuvent encore être faites, certains points ont peu variés. En un an, le ratio femmes-hommes progressent de 1 % pour les agents de catégorie A et C et de 10 % pour les agents de catégorie B. J'ai pensé qu'il était peut-être intéressant d'explicitier ce chiffre dans la mesure où le passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture et des aides-soignants explique ces différences de chiffres. Les autres taux restent les mêmes. En ce qui concerne la répartition des femmes et des hommes par filière, évidemment, je ne reviendrais pas sur la catégorisation relativement genrée des métiers dans le médico-social mais nous atteignons avec fierté une répartition proche des 50 % pour les postes culturels, cela est agréable à mentionner. Je ne m'arrête pas sur les points qui sont quasiment identiques à l'année précédente, je vous laisse les découvrir. Le rapport des cadres A est stable, nous avons 76 % de femmes. Nous avons un taux d'encadrement important au niveau du personnel féminin. Les écarts de salaire entre les hommes et les femmes sont un point très parlant : en effet, au niveau national, les écarts de salaire sont en moyenne de 19 % et peuvent aller jusqu'à 28 % dans certaines professions, cela est très injuste. Sur la ville de Sainte-Geneviève des bois, le salaire brut mensuel moyen est de 28 567€ pour les femmes, il est supérieur de 11 % à la moyenne nationale et pour les hommes, il est de 29 536€, il est inférieur de 2 % à la moyenne. Ainsi, nous avons une différence qui est de 3 %. Je pense que nous pouvons en être fiers et féliciter la ville pour sa politique de ressources humaines et d'égalitarisme entre les salaires des hommes et des femmes. Nous savons aussi que souvent, les femmes ont moins d'heures supplémentaires et parfois des temps partiels qui eux aussi expliquent ces différences. En ce qui concerne les avancements de grades, nous pouvons également être fiers, pour cette année, nous sommes à 50 % entre les hommes et les femmes : c'est encore un chiffre bien agréable à vous communiquer. Par rapport aux orientations de la ville, il faut rappeler l'adhésion de la collectivité au centre Hubertine Auclert depuis le mois de décembre 2021, ce centre met en place de l'information et des visuels qui permettent de travailler à la sensibilisation des personnels sur l'égalité hommes et femmes. La ville utilise maintenant grandement ces ressources. Parmi les grandes orientations, nous avons un axe premier qui est de favoriser la connaissance politique d'égalité professionnelle et de ses enjeux et d'instaurer sa gouvernance. Faire de l'égalité professionnelle un axe stratégique de politique publique est un axe majeur de la ville et nous nous rendons compte assez souvent que l'information est un point important. Le deuxième axe est

d'évaluer, de prévenir et de traiter les écarts de rémunérations. Il s'agit d'améliorer la situation du personnel municipal qui peut être en situation de précarité et de veiller à mettre des conditions qui favorisent ces égalités. Le troisième axe consiste à garantir l'égal accès au cadre d'emploi, grade et emplois de la fonction publique. Cela répond aussi à notre égalité de promotion et de veiller à ce que les femmes ne soient pas défavorisées dans cet accès. Le quatrième axe veut favoriser l'articulation entre vie professionnelle et personnelle/familiale. Le cinquième axe concerne la prévention et le traitement des discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes qui parfois peuvent avoir lieu.

Je vais maintenant aborder l'axe des politiques engagées par la ville sur les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes. Il s'agit de rétablir l'égalité des chances entre femmes et hommes pour l'accès à l'emploi. Cet axe est majeur par rapport au travail qui est fait sur les jeunes. Les écarts peuvent être entre 6 et 10 % voire même 11 % en fonction des tranches d'âge entre les hommes et les femmes pour cet accès à l'emploi. Des ateliers socio-linguistiques ont été mis en place. Le centre communal d'action sociale propose ces ateliers qui accueillent des femmes en grande majorité, 70 % du public reçu, afin que celles-ci disposent des savoirs de base en français, cela leur permettant d'acquérir une grande autonomie au quotidien pour leur vie personnelle et professionnelle. Je fais une parenthèse pour vous préciser qu'il ne s'agit pas uniquement de personnes migrantes ou étrangères, il y a aussi un problème d'illettrisme dans la population française qui concerne des personnes qui ont été scolarisées en France. Disposer des savoirs de base pour toute activité professionnelle est une stricte nécessité : cette action concerne directement l'accès à l'emploi. En ce qui concerne les réalisations, depuis septembre 2022, deux séquences de face à face pédagogique de trois heures ont eu lieu chaque semaine. Chaque groupe est constitué d'une quinzaine de personnes. En 2022 toujours, 62 personnes ont été inscrites, 45 femmes et 17 hommes. Ensuite, afin de faciliter l'entrée dans le monde du travail des femmes en insertion, la mission locale du Val d'Orge soutient également en complément de la ville des animations qui s'appellent Jeunes et Femmes : chaque session réunit une douzaine de jeunes femmes âgées de 17 à 25 ans durant trois semaines et leur propose des formations. Ensuite, il y a une approche sur la citoyenneté et les discriminations qui permet d'aborder la question d'égalité. A chaque fois, il s'agit de groupes mixant filles et garçons composés de 10 à 12 personnes. Par ailleurs, la ville poursuit son partenariat avec l'association intermédiaire Hercule qui met en situation de travail qui parfois en sont très éloignées, 75 % des heures salariées sont remplies par des femmes, en 2022, Hercule a employé 47 femmes génoévaines dont 39 relèvent d'un niveau 5 c'est à dire inférieur au CAP ou BEP et à l'issue de ces formations, 18 d'entre elles ont retrouvé un travail salarié. Aussi, il y a l'aide au retour à l'emploi pour les mamans avec une offre de garde, il s'agit de places de crèche dédiées à vocation d'insertion professionnelle dont l'acronyme est AVIP. Le travail en partenariat avec la PMI concerne plus de 50 % des familles monoparentales. Pour poursuivre le travail de transformation des clichés et des stéréotypes, une troupe de théâtre a proposé un spectacle qui s'appelle King Kong Théorie et qui ouvre le débat afin de sensibiliser aux clichés sexistes qui parfois sont souvent involontaires ou intégrés de façon presque inconsciente. Le déroulement : 1ère séance le 8 mars 2022 et la seconde le 18 mars 2022, à la fois à des seniors puis à des classes avec le lycée Langevin. Ce spectacle mixe donc les âges et les générations, cela permet des échanges riches et pointe du doigt des choses qui peuvent passer inaperçues. Parmi les populations qui ont fréquenté ces séances, il y avait 1/3 d'hommes et 2/3 de femmes.

Je ferais aussi un point sur le groupe Form'elles qui développe des pratiques sportives féminines de 7 à 15 ans et dont le but est de rapprocher du monde du sport et de l'associatif des jeunes filles qui n'y vont pas et leur permettre ensuite d'intégrer des structures mixtes. Cette année, les filles ont fait une magnifique exposition qui est présentée à la Piscine-d'en-Face. Les animateurs s'étaient rendus compte que les références qu'elles avaient en terme d'images féminines dans le sport étaient quasiment inexistantes et qu'elles reproduisaient toujours des garçons. Elles ont donc décidé de faire cette exposition et je vous conseille vraiment de la visiter. Toujours avec Form'elles, en 2022, 80 jeunes filles de 8 à 15 ans se sont inscrites dans le dispositif « Sentez-vous Fille », il y a eu 147

participantes sur une journée et, pendant la période estivale, sept jeunes filles ont pu bénéficier d'un séjour alors qu'elles n'étaient jamais parties en vacances.

Je viens rapidement sur les activités du service jeunesse : 46 % de filles, fréquentation de la Ste Jeune Académie, 53 % de filles, le Tremplin citoyen, 64 % de filles, mixité des activités en centre de loisirs, toujours portées par des éducateurs formés et pour sortir des visions ciblées.

Enfin, il a été question cette année de faciliter l'accès des femmes à la santé et à l'information, il y a Octobre rose que vous connaissez : vous être nombreux à courir habillés en rose, cela permet la diffusion de l'information et la présentation de la prévention. De nombreux kits sont distribués, cette année. Un stand a été monté devant la médiathèque Olivier Léonhardt le 13 octobre, il a permis de rentrer en contact et de distribuer des kits de prévention. Dans les autres actions, il y a eu le Mammobus a but de dépistage du cancer du sein. Son parcours a débuté le 4 octobre devant l'hôtel de ville de Sainte-Geneviève des bois. Une campagne de dépistage du cancer du col de l'utérus a été fortement relayé par la ville en sachant que chaque année, 200 000 tests anormaux sont détectés. La prévention permet de sauver de nombreuses vies. Il y a eu également une opération dont j'ai eu des retours au niveau du lycée sur la distribution de 20 000 sachets de baguettes de pain sur lesquels était imprimé ce que l'on appelle le violentomètre : il est vert, orange et rouge et permet d'indiquer ce qui est acceptable ou non dans une relation de couple. Vert tout va bien, orange attention et le rouge est inacceptable. Cela permet aussi à des jeunes filles de voir et de comprendre ce qui est acceptable. Les garçons ont également été sensibilisés. L'exposition photo réalisée le 25 novembre par des femmes génovéfaines qui participent au CCAS sur les violences a été très forte. 122 paires de chaussures rouges ont été collectées, elles sont le symbole des féminicides, la ville les a collectées puis exposées sur les marches de l'hôtel de ville. Il y a eu une conférence sur la prévention, la détection et la prise en charge des victimes animée par le CIDFF, femmes solidaires et l'association HeHop à destination du public et de professionnels.

Enfin, les orientations et les perspectives pour 2023 sont les suivantes : une campagne interne de sensibilisation et formation sur les discriminations systémiques à l'intention des professionnels exerçant au sein de la collectivité. Une focale importante porte sur les discriminations liées au genre et il y a un dispositif « éga-conditionnalité » qui permet éventuellement de faire des choix sur des entreprises et des prestataires qui pratiquent une égalité de genre.

Une nouvelle permanence aura lieu pour l'accès aux droits des femmes, dans le cadre de France services, l'accès aux droits des femmes est une priorité constante de l'action de la ville, une nouvelle permanence est spécifiquement dédiée à cet objectif assuré par l'association Femmes solidaires. Il s'agit de deux demies journées par semaine, avec le bouche à oreille. Il y a beaucoup de succès. Enfin, fortes des contacts établis par Femmes Solidaires, nous arrivons à un bilan très positif de ces informations et nous espérons obtenir des résultats.

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes fait obligation aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement au vote de leur budget, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de leur collectivité. Cette prescription a le mérite chaque année de mettre en perspective les actions menées par la ville pour réduire les inégalités et engager des réponses durables, à la fois dans son rôle d'employeur et comme actrice des politiques publiques, au moyen des actions menées par ses services auprès du public.

Depuis 2018, le rapport Egalité Femmes-Hommes de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois s'établit dans la continuité des exercices antérieurs. Conformément aux attendus réglementaires, il présente deux volets complémentaires :

Un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la ville en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui comprend :

- Un cadre général
- Les points forts de la ville de Sainte Geneviève des Bois
- Les grandes orientations en Ressources Humaines :
 - **Axe 1** : favoriser la connaissance de la politique d'égalité professionnelle et de ses enjeux et instaurer sa gouvernance ;
 - **Axe 2** : évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération
 - **Axe 3** : garantir l'égal accès aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
 - **Axe 4** : favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle/familiale
 - **Axe 5** : prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes
 -

Le second volet rend compte de la « mobilisation des politiques publiques » pour l'Egalité et des actions initiées par la collectivité et ses services, au-delà de son rôle d'employeur.

Les récents rapports du Haut Conseil à l'Egalité montrent avec flagrance la persistance voire l'aggravation d'inégalités entre Femmes et Hommes et l'ampleur du travail restant à accomplir : qu'il s'agisse d'Egalité dans l'Emploi, de la lutte contre les préjugés sexistes, et contre les violences faites aux femmes.

Le rapport EFH 2022 met en exergue deux pans essentiels de la politique communale.

D'une part, restaurer les « chances d'Egalité » dans l'accès à l'Emploi, la conciliation entre vie professionnelle et familiale, notamment pour les femmes en situation de précarité, et d'autre part poursuivre les efforts en matière d'Education des plus jeunes comme des adultes pour transformer les mentalités et instaurer des relations entre femmes et hommes dépourvues de stéréotypes et de clichés. Travail quotidien, actions phares, dispositifs d'accompagnement, services adaptés... la ville réaffirme sa volonté et son engagement pour l'Egalité.

Intervention de M. le maire :

Il s'agit d'un sujet très important. Merci beaucoup Laurence d'avoir fait un rappel exhaustif des actions portées à l'échelle de la ville dans le cadre de cette lutte au quotidien pour l'égalité femmes-hommes et d'avoir rappelé la situation telle qu'on la connaît au sein des services municipaux. Je remercie l'ensemble des services, des directeurs et directrices pour ce travail au quotidien sur ces questions.

Je souhaite simplement rappeler que dans l'encadrement, nous avons beaucoup plus de cheffes de service et que dans la direction générale, nous sommes à 50-50. Nous sommes d'ailleurs en recrutement d'un directeur ou d'une directrice adjointe, bien évidemment, avec cinq membres dans l'équipe adjointe, ce pourcentage basculera.

Des interventions sur ce rapport ?

Intervention de M. Chollet :

Merci M. le maire, j'ai essayé de noter les noms mais cela était trop rapide alors je ferais un remerciement général pour toutes les personnes qui ont travaillé sur ce rapport qui est effectivement essentiel et même s'il s'agit d'un donné acte, je pense qu'il était important que l'opposition s'exprime sur ce sujet qui nous concerne tous. Ce rapport montre aussi que l'égalité entre femmes et hommes n'est pas encore assuré dans tous les domaines et cela est très important que les politiques publiques concourent à résorber ce fossé.

Nous pouvons constater en effet au titre de la partie une du rapport, sur la partie ressources humaines que même dans la fonction publique territoriale soumise à un traitement indiciaire égal entre les sexes, des différences de traitement substantiel demeurent notamment pour les catégories

A alors même que les femmes sont nombreuses à être dans cette catégorie. J'ai donc un questionnement par rapport à ce que vous venez de dire M. le maire parce que j'avais l'impression que cela était lié à différentes catégories. En effet, il y a vraiment un écart important dans les catégories A entre les rémunérations femmes et hommes, si même dans l'encadrement supérieur il y a 50-50, j'imagine que cela est lié plutôt aux filières qui sont choisies c'est-à-dire que ce n'est pas le degré vertical de hiérarchie mais plutôt l'aspect horizontal de secteur. J'aimerais avoir plus d'informations car l'écart est substantiel.

L'écart demeure et nous montre qu'il est nécessaire de favoriser l'engagement des femmes et d'éviter les auto-censures. J'ai également une question sur ce qu'a dit Mme Molinari sur l'écart par rapport à la moyenne nationale, est-ce que c'est un écart par rapport à la fonction publique de manière générale ? Et si nous avons un écart moindre finalement, comment peut-on l'expliquer dans la mesure où il y a un traitement indiciaire très clair ? Que peut faire la mairie sur la fonction publique territoriale à part évidemment sur les postes du cabinet du maire où j'imagine que vous avez plus la main sur les rémunérations. Je parle vraiment de l'aspect fonction publique territoriale, je ne sais pas trop ce qui peut être fait.

Au titre de la partie deux sur les politiques publiques à Sainte-Geneviève des bois, nous voulons saluer les actions mises en œuvre qui nous semblent aller dans le bon sens même si nous regrettons les effectifs très faibles que nous parvenons à toucher. Le chiffre impressionnant de 82 % des familles monoparentales composées de femmes sur la ville nous interpelle d'autant plus en période de forte inflation, ces familles vivant souvent, nous le savons, dans la précarité. A ce titre, nous continuons à plaider pour un véritable service de garde d'enfants en horaires décalés. Le besoin est d'ailleurs identifié entre les lignes page 30 du rapport. La demande existe nous le savons mais elle ne se manifestera que lorsqu'une offre sera proposée. Au titre des actions menées en faveur de la jeunesse qui était l'axe plus développé cette année, nous soutenons également les mesures prises et faisons le même constat d'une faible participation que nous regrettons même si nous avons bien conscience qu'il n'existe pas de solution miracle à court et moyen terme. C'est un donné acte mais il nous semblait important de réagir, n'hésitez pas si vous avez des compléments d'informations sur les questionnements que j'ai soulevés.

Intervention de M. le maire :

Merci de souligner les actions mises en œuvre, il y en a de plus en plus portées par les services sur différents thèmes et cela tout au long de l'année. Je ne sais pas si vous avez vu l'affiche qui est sortie à l'occasion du 8 mars, elle rappelle que c'est un combat du quotidien et qu'il ne doit pas se limiter uniquement au 8 mars. S'agissant des différences de rémunérations dans la direction, vous l'avez souligné, cela concerne les critères que l'on va retrouver dans la filière technique. Dans les collectivités bien souvent, ce sont dans ces filières que les rémunérations sont les plus importantes. Même si ces filières ont tendance à se féminiser, il n'en demeure pas moins qu'elles sont encore très masculines. Vous avez posé une question sur les données nationales.

Intervention de Mme Molinari :

Les chiffres sont de 19 % pour la fonction territoriale et une partie des différences vient aussi des temps partiels : il y a plus de temps partiels chez les femmes.

Intervention de M. le maire :

Nous n'évoquons pas sur les inégalités salariales, nous n'évoquons pas non plus de fait les incidences et le fossé qui se creuse au moment notamment de la retraite. Cela est aussi un indicateur qui revient très régulièrement ces dernières semaines sur les différences de retraites qui augmentent très fortement entre les hommes et les femmes. C'est aussi un acte sur lequel il faudra globalement que l'ensemble de la société puisse avancer.

Intervention de Mme Vasseur :

Jute en complément de ce qu'a dit M. le maire sur les catégories A, la moyenne n'est pas faite sur le même nombre c'est à dire qu'il y a 48 femmes et 14 hommes : sur ce nombre de 62, ils ne sont pas tous responsables de service Il y a des attachés territoriaux qui peuvent être dans des services sans être forcément des responsables et notamment la filière médico-sociale et qui donc peuvent avoir une rémunération moindre puisqu'ils ne sont pas forcément tous encadrant ou responsables de service. Cela peut expliquer pourquoi il peut y avoir une différence de rémunération puisque cela ne porte pas sur le même nombre d'individus.

Intervention de M. Chollet :

J'étais justement en train de regarder la même page du rapport, qu'une moyenne soit sur 10 valeurs ou sur 50, cela ne change « rien » mais nous voyons que les deux tiers des femmes en catégorie A sont dans la filière médico-sociale alors que les hommes sont plus également répartis entre les différentes filières. J'imagine que la filière administrative et la filière technique où il y a plus d'hommes sont certainement plus rémunératrice que la filière médico-sociale. Il est aussi intéressant au-delà de l'égalité femmes-hommes sur l'égalité entre les filières, les différences sont pour certaines cohérentes mais d'autres le sont moins, il s'agit d'un autre sujet. Merci de vos précisions.

Les membres prennent acte de cette présentation.

POLE ASSOCIATIF

4- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR VENIR EN AIDE A LA POPULATION TURQUE ET SYRIENNE

(Rapporteur : Mohammed ZAOUI)

Intervention de M. le maire

Je vais laisser la parole à M. Zaoui concernant le versement d'une subvention exceptionnelle pour venir en aide à la population turque et syrienne. Je rappelle que Cœur d'Essonne agglomération a aussi adopté une délibération pour un versement de 10 000 € lors du précédent conseil communautaire et que le conseil départemental a voté une subvention de 50 000 €. Mohammed, en te donnant la parole j'en profite pour te remercie d'avoir organisé avec les acteurs du territoire municipal une collecte très rapide qui est partie vers les zones touchées dans les premiers jours qui ont suivi ce terrible séisme.

Intervention de M. Zaoui

Merci M. le maire, cette délibération concerne le versement d'une subvention exceptionnelle pour venir en aide à la population turque et syrienne.

Face au double séisme qui a frappé la Turquie et la Syrie, le 6 février 2023, le conseil municipal souhaite apporter une aide financière pour venir en aide aux très nombreuses victimes en soutenant les organisations non gouvernementales présentes sur le terrain.

Aussi en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, le conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois accorde une subvention de 5 000 € à la protection civile.

Pour information, quelques génovéfains dont les familles sont originaires de la région de Hatay, une des régions les plus touchées de Turquie, ont mis en place une grande action citoyenne de collecte de produits alimentaires, d'hygiène, de vêtements, de couvertures, de produits pour bébé ... pour venir en aide aux victimes. Ils ont collecté plusieurs tonnes de marchandises et à cette occasion, nous avons mis à leur disposition un local. C'était une très belle action.

Intervention de M. Besse

Je voulais savoir pourquoi nous avons ciblé plus particulièrement la sécurité civile mais vous venez de donner la réponse.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

5- MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLU DELIBERATION PRESCRIVANT LES MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION

(Rapporteur : Jean-Pierre VIMARD)

Dans le cadre des isolations thermiques par l'extérieur, un décret du 15 juin 2016 qui a suivi la loi relative à la transition énergétique du 17 août 2015, a permis d'autoriser un dépassement des règles du Plan Local d'Urbanisme dans la limite de 30 cm par rapport aux contraintes définies dans le PLU.

Les constructions situées sur la commune étant très souvent des constructions très anciennes, implantées à des distances non conformes au règlement actuellement opposable, leur isolation thermique par l'extérieur se trouve de fait impossible à réaliser eu égard aux dispositions du PLU et au décret mentionné ci-dessus.

Par conséquent, il y a lieu de prévoir une disposition générale au règlement qui permette d'autoriser tous les travaux d'isolation thermique par l'extérieur y compris s'ils ont pour conséquence d'aggraver une non-conformité aux règles de retrait définies aux articles 6, 7 et 8.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

SERVICES TECHNIQUES

6- SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD BILATERAL 2022 AVEC ARIES ENTREPRISE D'INSERTION.

(Rapporteur : Mohammed ZAOUI)

Considérant la volonté des élus de favoriser les actions d'insertion par l'activité économique sur le territoire de la commune, la présente délibération a pour but d'autoriser Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord avec l'entreprise d'insertion ARIES.

En 2022, les travaux réalisés concernant la commune sont :

- Ferme de Liers, reprise des joints des murs en meulière
- Cimetière A et logement du gardien, ravalement du mur extérieur
- Mise en peinture des lisses béton de certains espaces publics
- Mise en peinture de poste EDF rue Pitard

En 2022, 27 salariés ont intégré les chantiers d'insertion du Val d'Orge, dont 21 génovéfains et 6 résidents de Cœur Essonne. Ces chantiers représentent 13.986 heures travaillées (chantiers + formations), dont 5.824 heures spécifiques à notre commune.

Une aide au fonctionnement est versée à ARIES comprenant la participation au plan de formation des salariés apprenant, la participation au coût de l'ingénierie, la coordination de l'action et le suivi administratif pour un montant total de 32 000 €.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les termes du protocole d'accord bilatéral 2022 entre ARIES entreprise d'insertion et la ville.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

SANTE

7- RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 DU CMPP, BUDGET ANNEXE VILLE

(Rapporteur : Danièle GARCIA)

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif prévu le 5 avril prochain.

Les Conseillers Municipaux sont ainsi invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des objectifs, priorités et moyens d'action qui conditionneront l'élaboration du budget 2023 à partir du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé.

Le présent document vise donc à présenter au conseil municipal les grandes orientations du budget du CMPP notamment dans le cadre spécifique de la nomenclature M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Il est rappelé que le CMPP, tout comme le SSIAD, bénéficie d'un financement de la sécurité sociale établi sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le CMPP est agréé et contrôlé par l'ARS, qui fixe chaque année le prix de la séance et accorde le budget.

Ces budgets annexes de la ville sont transmis à l'ARS fin octobre de l'année n-1.

Les orientations spécifiques au CMPP

Pour rappel, le CMPP de Sainte-Geneviève-des-Bois, ouvert en 1971, assure le diagnostic et les soins ambulatoires d'enfants et d'adolescents de 0 à 20 ans présentant des difficultés psychiques, du développement et du comportement. Il assure un service public dont l'accès à des soins de qualité est égal pour tous.

Ces soins sont mis en œuvre par une équipe composée de médecins, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, d'assistantes sociales et, autant que de besoin, de pédagogues et de rééducateurs.

Ils ont pour but de réadapter l'enfant en le maintenant dans son milieu familial, scolaire ou professionnel et social. L'enfant est toujours reçu dans sa globalité et les manifestations symptomatiques replacées dans son histoire et de son environnement notamment familial. L'implication parentale est ainsi recherchée tout au long de la prise en charge.

En 2023, le CMPP va s'engager dans la négociation d'un CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) conclus entre l'ARS et les établissements médicosociaux tel que le CMPP) avec une signature prévue au 1^{er} janvier 2024.

Ce sera l'occasion d'échanger avec l'organisme gestionnaire sur l'adaptation de l'offre existante et le développement d'une offre nouvelle dans les territoires prioritaires, conformément aux orientations régionales de l'ARS.

La conclusion d'un CPOM entraîne le passage à une tarification en EPRD. Il marque donc le passage d'un système de pilotage par dépenses à un pilotage par ressources, ce qui supprime les négociations budgétaires annuelles. En cas d'excédent, le gestionnaire est libre de l'affectation de ce surplus. Les établissements profitent d'une plus grande liberté dans le pilotage stratégique et financier des fonds.

Les propositions tarifaires transmises à l'ARS

Le CMPP bénéficie d'un financement de la sécurité sociale. Il est agréé et contrôlé par l'ARS, qui fixe chaque année le prix de la séance et accorde le budget.

L'ARS fixe également le nombre d'actes à réaliser au regard du budget de l'établissement. Les actes sont remboursés à 100 % par la sécurité sociale et facturés directement aux différentes caisses d'assurance maladie.

L'activité prévisionnelle 2023 du CMPP a été calculée sur la moyenne d'activité des 3 derniers exercices. Compte tenu des difficultés de recrutement pour pourvoir les postes vacants (médecin pédopsychiatre et orthophonistes), nous avons proposé un objectif de 5500 actes à réaliser.

Comme le budget prévisionnel a dû être envoyé aux tutelles le 31 octobre 2022, il s'appuie par conséquent pour son élaboration sur les données 2022 du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) de l'ARS Île-de-France. Le taux d'actualisation à appliquer est mentionné dans ce ROB et dépend de la catégorie d'établissements. Pour les CMPP il est plafonné à 0.46%.

De plus pour le budget prévisionnel 2023, il a été convenu d'inscrire en provisionnement les Crédits Non Reconductibles obtenus en 2019 et 2021 et non encore utilisés et en contrepartie d'inscrire les dépenses prévisibles pour les réaliser.

FONCTIONNEMENT

• DEPENSES D'EXPLOITATION

Groupe I (Dépenses afférentes à l'exploitation courante)

Budget proposé 2022 : 72 900 €

Budget autorisé ARS : 25 681.11 €

Budget proposé 2023 : 60 643,08 € (36 643.08+ 24 000)

- Demande de crédits à hauteur de 24 000,00 € (61118) pour financer un contrat pour l'entretien des locaux par une entreprise d'insertion. Cette augmentation est compensée par la suppression d'un ETP « agent d'entretien ».
- Du report des ressources non utilisées (2021 Evaluation Unique) pour un montant de 10 660 € pour 2023.

Le groupe I est donc présenté avec un total de 60 643,08 € (36 643,08 € de reconduction et 24 000,00 € de mesures nouvelles)

Groupe II (Dépenses afférentes au personnel)

- Budget proposé 2022 : 928 328 .40 €
- Budget autorisé ARS 2022 : 895 699.08 €
- **Budget proposé 2023 : 958 462,67 €**

Les dépenses prévisionnelles correspondent à 15,40 ETP avec une augmentation du point d'indice de 3,5%, du GVT de 1,5% et les mesures nouvelles suivant :

- Le report des ressources non utilisées (CNR 2019 analyse des pratiques soit 19500€/3ans*COVID) pour un montant de 4 210€ pour 2023.
- Le maintien de la masse salariale pour un ETP de psychologue qui reste rémunéré 100% sur le budget du CMPP mais qui effectue son temps à 80% au CMPP et à 20% pour le compte de la collectivité. La collectivité remboursera donc le montant équivalent aux 20% qui seront inscrits en recettes (7548 – Remboursement de frais) pour un montant de 15 007,50 €.

Le groupe II est donc présenté avec un total de 958 462,67 €

Groupe III (Dépenses afférentes à la structure)

Budget proposé 2022 : 47 532.80 €
Budget autorisé ARS 2022 : 24 454.62 €
Budget proposé 2023 : 48 593,80 €

Les dépenses prévisionnelles sont inscrites à hauteur de 19 093,8 € de reconduction et de la dotation aux amortissements à hauteur de 29 500 €

Le groupe III est donc présenté avec un total de 48 593,80 €

Le total des dépenses soit les groupes I + II + III s'élève à la somme de 1 067 699,55 €

- **AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Le résultat administratif à affecter s'élèvera à la somme de 4 491,20 €.

- **RECETTES D'EXPLOITATION**

Les recettes prévisionnelles d'exploitation sont constituées :

Des produits de la tarification nécessaires pour couvrir la dotation

Du remboursement de la collectivité pour les 20% d'un ETP de psychologue pour un montant de 15 007,50 €

En attente de l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2021, le montant des produits de la tarification sont fixés à un montant total de 1 045 447,05€

Soit un montant total des recettes d'exploitation de 1 067 699,55 €

INVESTISSEMENT

Les ressources d'investissement sont composées :

- Des amortissements des immobilisations pour un montant de 30 200 €

Soit un total de ressources d'investissement de 30 200 €

Les emplois d'investissement sont prévus à hauteur de :

- Immobilisation corporelles (cpt 21) pour 22 255 €
- Provisions réglementées pour 7 245 €
- Provisions créances irrécouvrables pour 700 €

Soit un total des emplois d'investissement de 30 200 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8- RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 DU SSIAD BUDGET ANNEXE VILLE

(Rapporteur : Danièle GARCIA)

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif prévu le 5 avril prochain.

Les Conseillers Municipaux sont ainsi invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des objectifs, priorités et moyens d'action qui conditionneront l'élaboration du budget 2023 à partir du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé.

Le présent document vise donc à présenter au Conseil municipal, les grandes orientations du budget du SSIAD notamment dans le cadre spécifique de la nomenclature M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Il est rappelé que le SSIAD, tout comme le CMPP, sont des établissements dont les budgets sont établis sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ces budgets annexes de la ville lui sont transmis fin octobre de l'année n-1.

- **Les orientations spécifiques au SSIAD**

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile géré par la Ville de Sainte Geneviève des Bois a été créé en 1984. Il est destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans dont l'état de santé nécessite des soins d'hygiène et des soins infirmiers.

Le SSIAD intervient sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Morsang-sur-Orge et Fleury-Mérogis.

Les propositions tarifaires transmises à l'ARS

Le SSIAD bénéficie d'un financement de la sécurité sociale et est sous la tutelle de l'ARS. L'ARS a formulée la demande de l'envoi d'un BP en octobre 2022 comme les autres années.

Comme le budget prévisionnel a dû être envoyé aux tutelles le 31 octobre 2022, il s'appuie par conséquent pour son élaboration sur les données 2022 du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) de l'ARS Île-de-France. Le taux d'actualisation à appliquer est mentionné dans ce ROB et dépend de la catégorie d'établissements. Pour les SSIAD il est plafonné à 0.47%

2023 va être marquée par une réforme de la tarification des SSIAD. Cette dernière devrait comporter une partie de dotation globale fixe et une partie variable relative à l'activité du service. Le nouveau décret tarifaire et les arrêtés d'application détaillant les modalités pratiques de la réforme devraient être publiés fin mars 2023.

FONCTIONNEMENT

• DEPENSES D'EXPLOITATION

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

En 2023, le total du groupe I est proposé à 127 910.84 €.

Celui proposé en 2022 était de 145 023.26 € (comprendait des vacances prévisionnelles non accordées).

Conformément au ROB 2022 de l'ARS, un taux d'évolution de 0.47% est intégré.

Au vu de l'augmentation du taux des fluides, que ce soit de l'électricité ou du gaz ou des carburants, ainsi que l'augmentation des matières premières qui impactera le coût des fournitures médicales, l'impact financier sera conséquent pour le service.

Il faut également anticiper l'augmentation probable du coût du loyer.

Le compte 6287 est par conséquent proposé avec une augmentation de 5% au lieu de 0.47%. La différence est augmentée de 0.47%, conformément au taux d'actualisation de l'ARS.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Le total du groupe II est proposé à 1 285 495.91 €

Celui proposé en 2022 était de 1 181 382.30 €

Concernant le groupe II, apparaît un taux d'évolution de 3.5% en lien avec la mise en place de la prime Ségur, de la prime grand Age, de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires ainsi que la revalorisation des aides-soignants et des infirmiers.

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Le total du groupe III est proposé à 86 966.57 €

Celui proposé en 2021 était de 82 251.51 €

Pour le groupe III, apparaît une hausse due à la dotation aux amortissements qui était de 20 495.29 € en 2022 et de 25 000 € en 2023. Une mesure nouvelle de 5000 € apparaît en financement du cabinet FCL pour l'accompagnement à la signature du CPOM. L'évaluation externe est prévue pour l'année 2023, en conséquence une mesure nouvelle est demandée à hauteur de 10000 €.

Le total des dépenses soit les groupes I + II + III s'élève à la somme de 1 500 373.32 €

- **RECETTES D'EXPLOITATION**

Les recettes prévisionnelles d'exploitation sont constituées :

- Des produits de la tarification nécessaires pour couvrir la dotation

En attente de l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2021, le montant des produits de la tarification sont fixés à un montant total de 1 500 373.32 €

Soit un montant total des recettes d'exploitation de 1 500 373.32 €

INVESTISSEMENT

Les ressources d'investissement sont de : **27 962 €**

Les emplois d'investissement sont de : **27 962 €**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

20h15, M. Panter rejoint l'assemblée.

FINANCES

9- RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 DU BUDGET PRINCIPAL VILLE

(Rapporteur : Nathalie VASSEUR)

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif prévu le 5 avril prochain.

Les Conseillers Municipaux sont ainsi invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des objectifs, priorités et moyens d'action qui conditionneront l'élaboration du budget 2023 à partir du rapport d'orientations budgétaires.

Intervention de Mme Vasseur

Je vais vous présenter le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

Le budget 2023 est un budget difficile à monter puisque comme nous en avons parlé lors du deuxième trimestre de l'exercice 2022, la guerre en Ukraine a provoqué une raréfaction des matières premières ainsi qu'une envolée des prix de l'énergie. Cela a eu pour conséquence une augmentation de l'inflation avec un taux qui n'avait pas été atteint depuis de nombreuses années. Je précise que l'inflation calculée en 2022 est de l'ordre de 7 %. Cette situation internationale a eu des répercussions nationales dès 2022 et a affecté les budgets des particuliers comme des entreprises, enfin, pas toutes puisque notamment dans le domaine de l'énergie, les entreprises comme Total Energie affichent des bénéfices records. Cela a aussi affecté le budget de l'État et les budgets des collectivités territoriales.

Parallèlement, concernant le budget des collectivités territoriales plus précisément, outre cette inflation et cette envolée des prix de l'énergie, le gouvernement a voté une augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 % à partir du 1^{er} juillet 2022. Cela a été décidé courant mai-juin de la même année, nous n'avons donc pas pu anticiper cela dans le budget 2022. Cette augmentation

correspond en année pleine pour la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois à une augmentation de 780 000 € sur le chapitre 012 du budget.

Aussi, la construction du budget a dû intégrer ces données ainsi que des éléments votés en loi de finances 2023 par le gouvernement avec à périmètre constant quelques légères augmentations de la DGF de 0,5 %, au global du FCTVA national de 3,1 %, des compensations d'exonérations fiscales à hauteur de 8 % et pour le reste des dotations, il n'y a pas d'augmentation ou alors nous ne sommes pas concernés puisque cela concerne d'autres collectivités plus spécifiques que la nôtre.

Nous avons évidemment tenu compte de ce que l'État a mis en place pour faire face à l'explosion des prix de l'énergie pour 2023 à savoir un amortisseur électricité puisque l'État a décidé de prendre en charge sur la facture des collectivités 50 % de l'augmentation des tarifs, c'est à dire qu'à partir du moment où le mégawatt heure atteint 181€ et jusqu'à 500 €, l'État prend la moitié en charge mais nous savons que cela pourrait dépasser les 500 €. Nous ne savons pas encore la finalité mais l'État a également mis en place en septembre 2022 un filet de sécurité par rapport à l'augmentation qu'ont subi les collectivités territoriales sur l'augmentation de la masse salariale avec les 3,5 % d'augmentation du point d'indice et les augmentations d'énergies, pour l'instant. Nous ne saurons que cet été si nous y sommes éligibles puisque la décision sera prise à la lecture des comptes administratifs puis l'État versera ou non le filet de sécurité aux communes au mois d'octobre prochain. Nous avons fait des calculs, nous pensons que nous pourrions être éligibles mais tant que cela n'est pas notifié, nous ne pouvons pas l'inscrire au budget. Enfin, l'État a voté une revalorisation des bases fiscales de 7,1 %.

Voici la présentation des points nationaux de fonctionnement qui impactent notre budget et doivent y être contenus.

En ce qui concerne l'investissement, l'État a reconduit le dispositif DSIL et a créé un Fonds vert en direction des collectivités pour faire face aux dépenses de transition écologique dans différents domaines, que cela concerne la végétalisation comme l'isolation thermique de bâtiments ou encore des dispositifs plus spécifiques qui ne nous concernent pas sur des communes touchées par l'érosion en bord de côtes. Concernant les versements de l'agglomération aux communes de Cœur d'Essonne, il y a évidemment le maintien de la contribution de compensation à l'euro près. L'agglomération dans son rapport d'orientations budgétaires a confirmé la prise en charge du SPIC que normalement la commune doit payer. C'est en fait l'agglomération qui prendra en charge et le maintien de la dotation de solidarité communautaire qui est doublée. Cela arrange les budgets des communes, nous remercions l'agglomération.

Voilà pour les grandes masses du budget sur lesquelles la commune n'a pas beaucoup de prise mais dont nous devons tenir compte dans l'élaboration budgétaire. Lorsque nous analysons le budget de fonctionnement de la commune, et notamment entre 2018 et 2021, nous nous apercevons que la ville a maîtrisé ses dépenses qui ont augmentées de 0,2 millions d'euros quand les recettes elles ont augmenté de 0,5. Cependant, entre 2021 et 2022, les dépenses augmentent de 2,9 millions d'euros et les recettes de 1,4 millions d'euros, nous avons une diminution de l'épargne de 1,5 millions d'euros. En investissement, entre 2018 et 2022, nous avons eu 27 millions d'euros de dépenses et un désendettement de 9 millions d'euros, une réduction de l'encours de la dette de 16 %. Les dépenses réelles d'investissements sont financées par des subventions, par le FCTVA, c'est à dire le remboursement de la TVA l'année suivante, de la taxe d'aménagement, de cession de terrain (par exemple) et de l'emprunt, le capital de l'emprunt étant lui remboursé par des ressources propres.

Alors, sur les prévisions 2023-2026, nous retenons une stratégie financière basée sur la volonté de maintenir une épargne nette positive, la poursuite du désendettement et un fonds de roulement minimum de 3 millions d'euros. Le tout en tenant compte des facteurs exogènes qui viennent impacter le budget que cela soit en charges générales ou en charges personnelles.

S'agissant de la masse salariale prévue en 2023, si vous vous rappelez, nous avons inscrit au budget 2022, 26,6 millions d'euros et nous avons rajouté en décision modificative 400 000 euros pour faire face justement à l'augmentation du point d'indice que nous n'avions pas pu anticiper au début de l'année. Nous étions donc à la fin de l'année sur un budget de personnel de 27 millions d'euros qui a été consommé à hauteur de 26,9 millions d'euros. Nous proposons donc pour 2023 d'augmenter le budget du personnel de 1 million d'euros qui se décompose ainsi :

- 400 000 € supplémentaires par rapport au point d'indice puisqu'en année pleine, cela correspond à 800 000 € et le GVT (glissement vieillesse technicité),
- 450 000 € à peu près pour les reclassements sur les grilles statutaires - 123 000 € pour la revalorisation du SMIC.

Sur les charges générales, nous allons avoir un montant de 1,9 millions d'euros supérieur en 2023 par rapport à 2022 et dedans, nous calculons à peu près 1,6 millions d'euros d'électricité en plus puisque nous estimons que les factures d'électricité seront multipliées par quatre par rapport à ce que nous payions habituellement. Nous avons donc une augmentation d'environ 3 millions d'euros de dépenses par rapport à l'année dernière. Il nous faut les trouver pour compenser ces augmentations et trouver des marges de manœuvre nécessaires pour continuer à conduire notre projet pour la ville.

Nous avons la volonté de continuer à offrir des services publics de proximité et de qualité aux génovéfains. Nous avons aussi la volonté de poursuivre la recherche de toujours plus de sobriété dans l'action municipale et dans le fonctionnement des services ainsi que de poursuivre notre démarche environnementale avec un programme d'investissements ambitieux. Nous poursuivons aussi le désendettement de la commune.

Globalement, les dépenses de fonctionnement réelles sont estimées à 45,3 millions d'euros pour l'exercice 2023, elles sont décomposées ainsi :

- 27,9 millions d'euros pour les dépenses de personnels
- 12,27 millions d'euros pour le chapitre 011 sur les charges générales.

Par ailleurs, je souhaite revenir sur quelques ratios du chapitre 012 qui concernent les dépenses de personnels : le ratio par habitant est de 713 €. Si nous nous rapportons aux autres communes de mêmes strates au niveau du département, le ratio est à 756 €, sur la région à 841€ et au niveau national à 775 €. Cela peut amener débat pour certains mais nous estimons que nous offrons des services publics de qualité, de proximité aux génovéfains avec un ratio par habitant qui est moindre par rapport aux autres communes de mêmes strates.

De même, sur le chapitre 011, c'est à dire les charges à caractère général, soit tout le fonctionnement des services, nous sommes à 12,27 millions d'euros et nous avons un ratio par habitant à 228 € quand dans le même temps, sur le département pour les villes de mêmes strates, c'est 272 € par habitant, 327 € par habitant pour celle de la région et 281 € par habitant au plan national. Faire des économies supplémentaires importantes sur les charges à caractère général entraînerait de fait une dégradation voire une suppression de services rendus à nos habitants. Pour autant, nous cherchons et nous faisons depuis des années un travail pour rationaliser des charges à caractère général dans le fonctionnement des services et nous allons continuer nos efforts dans ce domaine afin de rationaliser nos modes de gestion. Il s'agit d'organiser les services différemment pour permettre un contrôle accru des dépenses de fonctionnement, de mutualiser certains événements ou activités afin de réduire le coût et d'élargir l'entente intercommunale de production et de livraison de repas à d'autres villes du territoire : aujourd'hui, elles regroupent Sainte-Geneviève-des-Bois et depuis le

1^{er} janvier les villes de La Norville et Cheptainville afin de diminuer grâce à la mutualisation la part résiduelle de la ville aux coûts de fonctionnement de la Cuisine centrale.

Nous avons adopté un plan de sobriété fin 2022 afin de réduire les consommations énergétiques des bâtiments municipaux, limiter l'éclairage public, former les agents de la ville aux éco-gestes. Cela sera poursuivi durant l'année 2023 notamment au travers du plan LED que nous verrons en matière d'investissements. Aussi, nous allons travailler un diagnostic immobilier de la ville, à savoir le patrimoine de la ville et comment nous pouvons optimiser l'utilisation des dizaines de milliers de mètres carrés de nos locaux afin de réduire les coûts de fonctionnement et poursuivre les procédures de dématérialisation qui à terme devraient générer des économies. Voilà pour le chapitre 011.

Par rapport au chapitre 065 qui concerne principalement les subventions aux associations, à la caisse des écoles, au CCAS, nous maintenons le chapitre à 2,8 millions comme les années précédentes. Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Concernant les recettes, elles sont estimées à 45,3 millions d'euros. Nous avons le chapitre 074 qui est en diminution de 400 000 € par rapport à l'année dernière et qui correspond à une subvention de la CAF que nous ne toucherons pas puisque l'année dernière, nous avons bénéficié de majoration de dotations de la CAF dues au COVID : nous passons de 8,2 millions à 7,8 millions. Sur le produit desservi c'est-à-dire toutes les redevances, les participations à caractère social que ce soit la restauration scolaire, les accueils de loisirs, la petite enfance, les crèches, les multi-accueils, les tarifs du conservatoire, des spectacles, les locations de salle..., nous avons un montant stable estimé à 2022 puisque sur toute la tarification des services à la population, nous allons maintenir les tarifs en 2023.

Sur le chapitre 073, c'est-à-dire les impôts et les taxes, à la fois la fiscalité directe et indirecte, nous pensons, vu le moindre dynamisme du marché immobilier, que les droits de mutation devraient être moindre en 2023. L'année dernière, nous avons mis 1,8 millions d'euro au budget. Nous avons réalisé à peu près 2,2 millions. Cette année, nous allons inscrire 1,9 millions au budget en nous disant qu'avec des cessions qui peuvent se situer du côté de la Croix blanche, cela peut compenser finalement des mutations qui n'auraient pas lieu dans le quartier pavillonnaire.

Sur la taxe locale, sur la publicité extérieure et sur la taxe sur l'électricité, nous maintenons le même montant que l'année dernière.

Sur le fonds de solidarité de la région Ile-de-France, nous maintenons de la même façon le même montant que l'année dernière et je vous ai déjà parlé des reversements de l'agglomération.

Sur la fiscalité directe, la loi de finances pour 2023 a prévu une revalorisation des bases à hauteur de 7,1 % soit une recette supplémentaire estimée pour la ville à hauteur d'un million. Comme je vous l'ai expliqué, les moins 400 000 € sur la CAF et les moins 300 000 à 400 000 € sur les droits de mutations font que ce million de revalorisation ne suffira pas et comme nous ne souhaitons pas renoncer à nos politiques publiques, nous proposons de porter le taux de la taxe sur le foncier bâti à 35,5 % c'est-à-dire à peu près 3 points de plus que l'année dernière sur 9,5 %. Nous resterons inférieurs par rapport aux communes de mêmes strates et nous resterons également inférieurs aux moyennes du département qui est de 38,6 % et la moyenne nationale est de 39,40 %. Vous avez un tableau comparatif avec les autres communes de mêmes strates dans notre département, elles se situent entre 36,39 % et 40,37 % au niveau de la taxe sur le foncier bâti.

Dans les mêmes proportions, il y aura une augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires puisque cette année, les communes retrouvent leur pouvoir de fixer le taux de la taxe

d'habitation sur les résidences secondaires du fait de la disparition de la taxe d'habitation pour le dernier tiers des contribuables qui la payait encore et également, une augmentation sur le foncier non-bâti dans les mêmes proportions.

De même, nous souhaitons en lien avec la volonté de s'engager à soutenir et favoriser la transition écologique, verdir la taxe foncière en créant une exonération partielle à hauteur de 50 % de la taxe foncière pendant trois ans pour les propriétaires qui s'engageront dans la rénovation énergétique de leur patrimoine.

Enfin, comme je vous l'ai dit, sur les tarifs, nous ne toucherons pas cette année à la participation des usagers et cela n'empêche que nous allons tout de même travailler à faire une étude approfondie pour identifier et rendre cette participation encore plus juste et corrélée au coût réel des services. Ce travail sera fait sur le moyen terme. Voilà pour la section de fonctionnement, cela nous permet de dégager des marges sur la section d'investissement.

Au niveau de la programmation pluriannuelle pour la période 2023-2026, nous avons un volume global d'investissement estimé à 4 millions d'euros par an entre ce qui concerne les dépenses courantes d'investissement et les gros projets portés par la municipalité en investissement. L'investissement courant sur la période 2023-2026 se monte à peu près à 10 millions d'euros. Cela comprend aussi bien des travaux qui ne concernent pas des projets dans leur ensemble que des acquisitions de matériels, de mobiliers, de véhicules soit tout ce qui permet l'équipement des services municipaux pour les travaux à réaliser. Enfin, nous avons une programmation d'opérations d'envergure estimée sur la période de 2023-2026 à 15 millions d'euros, sachant que sur la période 2018-2021, nous l'avions porté à 27 millions d'euros. Concernant ces opérations importantes, sur les trois prochaines années, nous verrons le remplacement des appareils lumineux par des LED dans l'ensemble des écoles, gymnases, terrains de sport extérieurs ainsi que la poursuite de la rénovation thermique du gymnase Romain Rolland qui j'espère aboutira cette année puisque les travaux sont ralentis justement par la raréfaction de matières premières et notamment sur tout ce qui concerne les huisseries. Il y aura aussi la fin des travaux de la nouvelle cuisine centrale de Perray-Vaucluse et la deuxième phase de rénovation de la halle du Marché du Donjon. Nous avons également des rénovations de plusieurs groupes scolaires avec l'évolution attendue des effectifs et des extensions : principalement, ces travaux d'agrandissement sont notamment prévus sur l'école Jaurès qui devrait être la première à bénéficier de ce programme. Nous allons également lancer en 2023 la rénovation de la crèche du parc et du centre artistique Nourév.

Nous avons donc sur la période 2023-2026 la reconstruction de la halle du Marché de la gare et la poursuite de la végétalisation des espaces publics ainsi que la création d'îlots de fraîcheur dans plusieurs cours d'école : la première à en bénéficier devra être cette année l'école de l'Etang puisqu'un projet est actuellement travaillé avec la communauté éducative. Tout ce programme d'investissement sera financé par des recettes d'investissement qui sont les dotations et participations de l'État, de la Région, du Département, de l'Agence de l'eau aussi que nous allons pouvoir solliciter sur les différents programmes. Nous pourrions aller jusqu'à 80 % de subventions comme nous l'avons fait pour la végétalisation de la Place du marché. Nous avons plusieurs partenaires et nous répondons aux critères demandés par les financeurs.

Nous avons aussi le fonds de compensation de la TVA qui est estimé à peu près à 3 millions d'euros sur la période pour les opérations et les subventions : elles sont estimées à 6,75 millions d'euros sur la période. Aussi, nous allons porter à 20 % la taxe d'aménagement sur certains secteurs de la ville à savoir les trois axes aujourd'hui que sont la route de Corbeil, Normandie-Niemen et Gabriel Péri où il y a des constructions de collectifs. Nous allons la porter à 20 % sur la Croix blanche, elle était de 15 % et nous allons l'instaurer sur Perray-Vaucluse également à 20 %. Ce sont les gros secteurs d'aménagement sur la commune.

Enfin, pour financer les investissements, outre ces recettes, nous aurons recours à l'emprunt avec une trajectoire que nous avons définie en début de mandat et nous nous efforçons de nous y tenir : emprunter 2,5 millions d'euros par an. Je vous rappelle que nous remboursons à peu près 4 millions d'euros de capital de l'emprunt chaque année financée par l'autofinancement pour emprunter 2,5 millions, nous nous désendettions en moyenne, je vous donne une moyenne car les montants peuvent varier d'une année à l'autre, de 1,5 millions par an sur la période. Justement, le recours plus modéré à l'emprunt que le montant que l'on rembourse permet un désendettement de la commune avec une réduction cumulée de l'encours de 12,3 millions sur le mandat entre 2020 et 2026. Voilà ce que je pouvais vous dire. Vous retrouverez tous les graphiques dans le dossier concernant la structure de la dette et l'évolution des annuités qui bien évidemment sont à l'instant T de 2023 à 2041. La structure de l'encours par les prêteurs, le principal prêteur était l'ex-CLF/DEXIA suivi de la Caisse d'épargne, l'extinction de l'encours, des taux qui sont variables, strictes et structurés et la répartition par durée résiduelle sachant que nous avons une capacité de remboursement sur neuf ans alors que le plafond est demandé à 12 ans.

Voilà Monsieur le maire ce que je peux dire sur le rapport d'orientations budgétaires, le budget sera donc présenté au conseil municipal le 5 avril prochain.

Intervention de M. le maire :

Merci beaucoup Nathalie pour cette présentation toujours très pédagogique des éléments budgétaires.

Je suppose qu'il y aura des interventions sur ce rapport d'orientations budgétaires.

M. Chollet.

Intervention de M. Chollet :

Je vous avoue que nous sommes très perplexes face à cette présentation très politique et très peu administrative et factuelle. A la lecture de ce rapport, pour un public non averti, on croirait que la ville fait face à une crise totalement exogène, celle de l'inflation sur l'énergie et l'impact de la revalorisation des fonctionnaires, et qu'elle doit trouver des marges de manœuvre, sans plus de détail. Je dis ça parce qu'à aucun moment dans ce rapport n'est expliquée la véritable cause des difficultés budgétaires actuelles, d'une part, et la réalité du matraquage fiscal que vous allez imposer pour y faire face, d'autre part.

Je m'explique. La véritable cause des difficultés budgétaires actuelles, ce n'est pas l'inflation sur l'énergie et la revalorisation des fonctionnaires territoriaux. La preuve en est, de nombreuses villes alentour font face aux mêmes difficultés, et n'augmentent pas les impôts locaux. Serait-ce alors la situation économique dégradée de Sainte-Geneviève ? Non plus, le potentiel fiscal y est sensiblement aussi élevé que dans les autres communes et l'impact de la Croix Blanche est positif pour les rentrées fiscales. Non, la véritable cause de ces difficultés, ce sont les emprunts toxiques contractés il y a près de 15 ans maintenant et qui continuent de peser sur les finances de la ville. La preuve en est, l'investissement par habitant à Sainte-Geneviève avant crise était 2 à 3 fois inférieur à celui des communes de notre strate. Alors que d'autres communes ont pu s'appuyer sur une bonne gestion dans le temps de leurs finances et anticiper la prochaine crise, qui s'est matérialisée avec l'inflation galopante, notre ville se situait déjà au bord du précipice.

Le cadre étant posé sur les causes, nous en venons aux conséquences, conséquences qui ne sont pas encore toutes connues je le précise car notre dernier emprunt structuré pourrait connaître une envolée de son taux si la politique monétaire restrictive de la BCE venait à se poursuivre pour lutter contre l'inflation, comme j'en avais déjà alerté le conseil au moment de la présentation du rapport de la chambre régionale des comptes.

Une conséquence est cependant d'ores et déjà connue. 17,27%. C'est le pourcentage de hausse que les Génovéfains propriétaires vont devoir payer sur leur taxe foncière. Pour un pavillon de 100m2 avec jardin de taille moyenne, cela représente près de 300€ de plus à payer à l'année, 300€. Cette

mesure intervient par ailleurs en plein contexte inflationniste, alors que les Génovéfains subissent de plein fouet la hausse des prix, notamment sur l'alimentaire et les carburants, et alors qu'un nouvel impôt foncier intercommunal avait déjà fortement impacté le porte-monnaie des Génovéfains. Il y a quelques mois, je vous demandais lors de nos discussions sur le rapport de la chambre régionale des comptes si vous alliez augmenter les impôts. Votre réponse, presque irritée, avait été catégorique, non. Aujourd'hui, vous nous présentez un projet de budget qui conduit à les augmenter de 17,27%. Nous ne pouvons pas l'accepter, et en signe de protestation face à cette mesure injuste dont vous portez la responsabilité, nous quittons ce conseil. Je vous remercie.

Intervention de M. le maire

Je vais vous expliquer la cause de la nécessité d'avoir recours à une augmentation de la taxe foncière. Vous évoquez les emprunts structurés M. Chollet, nous n'allons pas revenir dessus, 5 000 collectivités en ont fait à travers la France et, je vais vous donner lecture d'un tableau qui est situé page 22 : la taxe sur le foncier bâti à Longjumeau, 41,37 %, la moyenne nationale 39,40 %, Saint-Michel sur Orge, 39,14 %, la moyenne départementale 38,60 %, Morsang-sur-Orge 36,60 %, Sainte-Geneviève 35,5 %, voilà la raison pour laquelle nous n'avons pas d'autre solution. Merci du mépris que vous portez à Sainte-Geneviève et aux génovéfains en quittant la séance ce soir.

20h35 M. Chollet, Mme Schlatter et M. Besse quittent l'assemblée avant le vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

10- COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE AU CONSEIL DE SA DELEGATION DE POUVOIRS

(Rapporteur : Frédéric PETTITA)

Dans le cadre de sa délégation Monsieur le maire a signé 43 décisions au total dont :

N° 2023/33 Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un espace à la médiathèque Olivier Léonhardt avec Coeur Essonne Agglomération

Coeur d'Essonne Agglomération est chargée de la gestion de la médiathèque Olivier Léonhardt située Place Georges Dimitrov à Sainte-Geneviève-des-Bois, au titre de sa compétence construction, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Le bâtiment de cette médiathèque comprend, en son sein, des locaux aménagés pour l'exercice d'activités de service public.

Sainte-Geneviève-des-Bois a demandé à la Communauté d'agglomération de bénéficier de la mise à disposition d'un de ces locaux pour l'installation d'une ludothèque et d'une salle d'atelier Arts créatifs et a reçu, à cette fin, l'accord de la Communauté d'agglomération.

La Communauté d'agglomération a mis à la disposition de la Commune un espace situé au rez-de-chaussée, d'une surface de 240 m², décomposé comme suit :

- 201 m² dédiés à la ludothèque ;
- 39 m² dédiés à la salle d'atelier Arts créatifs.

La MJC, sous-locataire des locaux, a fait part de son souhait de prendre en charge le ménage des locaux concernés par ses propres moyens, à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le présent avenant acte de ce changement.

N° 2023/37 Avenant au contrat d'habitation précaire – 1 Avenue Emile Zola

La Ville a signé un contrat d'habitation à titre précaire pour un logement situé au 1 avenue Emile Zola à Sainte-Geneviève-des-Bois de type F2 à compter du 15 février 2021 pour une année renouvelable une fois.

Un avenant à ce contrat a été signé pour prolonger d'un an ledit bail.

Coût du loyer 260,02 € + 79,35 € de charges

N° 2023/38 Avenant au contrat d'habitation précaire - Logement 24 rue de l'Orangerie

La Ville a signé un contrat d'habitation à titre précaire pour un logement situé au 24 rue de l'Orangerie à Sainte-Geneviève-des-Bois de type F3 à compter du 15 février 2021 pour une année renouvelable une fois.

Un avenant à ce contrat a été signé pour prolonger d'un an ledit bail.

Coût du loyer : 325,31 € + 119,57 € de charges

N° 2023/34 Contrat avec Pascal De Smet pour le bal du carnaval du 21 février 2023

Dans le cadre des activités pour les seniors, la Municipalité a organisé un bal pour le carnaval à la salle Gérard Philipe le mardi 21 février 2023.

Il est donc convenu la signature du contrat avec Pascal De Smet, représentant de l'orchestre.

Coût de la prestation : 1 200,00 € TTC

N° 2023/35 Contrat avec Fabrice Vecchione pour le bal du carnaval du 21 février 2023

Dans le cadre des activités pour les seniors, la Municipalité a organisé un bal du carnaval à la salle Gérard Philipe le mardi 21 février 2023.

Il est donc convenu la signature du contrat avec Fabrice Vecchione qui assurera la partie dansante de cet évènement.

Coût de la prestation : 260,00€ TTC

N° 2023/36 Contrat avec Marie Siozac pour le bal du carnaval du 21 février 2023

Dans le cadre des activités pour les seniors, la Municipalité a organisé un bal du carnaval à la salle Gérard Philipe le mardi 21 février 2023.

Il est donc convenu la signature du contrat avec Marie Siozac qui assurera la partie dansante de cet évènement.

Coût de la prestation : 260,00 € TTC

N° 2023/10 Signature d'un contrat avec la société Staries Show

Dans le cadre des festivités de janvier proposées aux Séniors à la Salle Gérard Philipe, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a proposé un spectacle Bollywood pour assurer une ambiance conviviale et festive.

Le spectacle « Milan with you » est un hommage aux traditions de la danse sacrée indienne le Bharata Natyam, au folklore du Rajasthan, les danses du Punjab et à la cinématographie indienne.

Un contrat a donc été signé avec la société Staries Show, pour une deuxième représentation du spectacle précité en objet le 21 janvier dernier.

Coût de la prestation : 4 600,00 € TTC

N° 2023/62 Achat de places de cinéma

Dans le cadre des actions mises en place pour sensibiliser les jeunes générations génovéfaines à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, la ville de Sainte-Geneviève-Des-Bois a adressé un courrier à tous les collèges et lycées de la ville pour les inciter à candidater au Prix national Ilan Halimi.

Crée par la DILCRAH en 2018 dans le cadre du Plan National de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, le Prix national Ilan HALIMI honore la mémoire d'Ilan Halimi, retrouvé mourant à Sainte-Geneviève-des-Bois, le 13 février 2006 après avoir été torturé pendant 24 jours parce qu'il était juif.

Sensibles à l'appel de la ville et au sujet, les 3 collèges de la ville (Jules Ferry, Paul Eluard et Jean Macé) y ont répondu favorablement et, depuis le mois de novembre 2022, un travail préparatif a été initié. Au travers de l'inter-CVC (Conseil de la Vie Collégienne), regroupant l'ensemble des collèges de Sainte-Geneviève-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge, le projet de réaliser 24 œuvres, traitant des 24 formes de discriminations reconnues par l'Etat, a émergé pour candidater.

En lien avec le programme d'Histoire-Géographie de 3ème et pour sensibiliser les élèves au danger des préjugés, source même de la motivation antisémite des assassins d'Ilan Halimi, la diffusion du film « Simone » traitant de la vie de Simone Veil et de son parcours exceptionnel d'ancienne ministre d'Etat, et rescapée du camp d'Auschwitz-Birkenau, a été proposée par la ville aux 169 collégiens et encadrants qui travailleront sur le projet, au cinéma LES 4 PERRAY.

Pour info, le projet final présenté au Prix national Ilan HALIMI consistera en une exposition des 24 œuvres réalisés par les élèves de l'inter CVC (qui fera référence aux 24 jours de torture d'Ilan Halimi) et pourrait être exposé à la Médiathèque Olivier LÉONHARDT à partir du 13 Février 2024 (date de l'assassinat d'Ilan Halimi).

Tarif unitaire : 4,00 € TTC

N° 2023/7 Maintenance des logiciels Arpège - Acte modificatif n°4

Le service Petite Enfance utilise depuis de nombreuses années le logiciel de la gamme Arpège suivant :

- CONCERTO OPUS

Avec l'acquisition du module RAM, c'est aux besoins des RAM (Relais d'Assistants Maternelles) que l'on répond afin d'alléger la gestion administrative de la structure d'accueil et de libérer du temps au quotidien pour accueillir les enfants et les assistantes maternelles.

Ainsi, le module RAM gère :

- la saisie des dossiers des assistants maternels,
- les différents échanges et contacts,
- la saisie des présences,
- les invitations aux ateliers,
- les statistiques attendues par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

L'offre d'Arpège située à Saint Sébastien sur Loire (44236) est d'un montant total annuel de 240,00 € HT avec révision de prix suivant conditions de l'évolution de l'indice Syntec.

N° 2023/8 Maintenance des logiciels Arpège - Acte modificatif n°5

Le service Affaires Générales utilise depuis de nombreuses années le logiciel de la gamme Arpège suivant :

- Requiem : affaires funéraires et un module SIG pour cartographie des cimetières

L'offre d'Arpège située à Saint Sébastien Sur Loire (44236) est une montée en capacité du nombre d'emplacements, avec un passage jusqu'à 10 000 emplacements inclus, sur un ou plusieurs cimetières.

L'évolution de cette capacité nécessite une maintenance complémentaire pour un montant total de 2 454,47 € TTC avec révision de prix suivant conditions de l'évolution de l'indice Syntec.

N° 2023/9 Maintenance et assistance de gestion des installations sportives et des salles - Acte modificatif n°1

Pour donner suite à l'acquisition de deux licences supplémentaires et du portail Web Associatif, le prix de notre contrat de maintenance annuelle de 1 819,47 € HT fixé au contrat, se verra augmenter de 1 279,11 € HT :

- Licences supplémentaires pour 406,56 € HT (Indice Syntec 278.20) offerte jusqu'au 07/01/2023.
- Portail Web Associatif pour 872,55 € HT (Indice Syntec 279.80) Offerte du 24/11/2022 au 23/11/2023.

L'offre proposée par la société GMA Consulting - 321 avenue Antoine de St Exupéry 84500 Bollène est d'un montant total de 3 098,58 € HT.

Cette maintenance complémentaire sera révisée annuellement conformément aux conditions du contrat et ce en fonction de l'évolution de l'indice SYNTEC, et à partir de l'indice de référence retenu lors de la date contractuelle de cette commande.

Cette prestation prendra effet au 08 janvier 2023 jusqu'au 07 janvier 2025 , date d'expiration du contrat initial de maintenance et d'assistance du logiciel GMA Consulting pour le service des sports.

N° 2023/11 Marché de curage des réseaux - Signature de l'acte modificatif n°3

La ville a signé un marché le 3 décembre 2020 avec la société SUEZ RV OSIS IDF, rachetée par la société Séche Assainissement, le 1^{er} janvier 2022, pour entretenir, par curage et pompages, les réseaux et ouvrages d'assainissement des parties privatives communales et des parties qui ne relèvent pas de la compétence transférée sous voirie communale.

Au mois de juillet 2022, la Cuisine Centrale située rue Marc Sangnier a été transférée sur le site de Perray Vacluse route de Longpont.

Cet acte modificatif au marché n°20-29, a pour but de supprimer trois prestations et d'ajouter une prestation sur le site de la nouvelle Cuisine Centrale comme indiqué ci-dessous.

Ces modifications entraînent une moins-value d'un montant de - 7 584,01€ ht par an.

Un acte modificatif n°3 au marché de Curage des réseaux et d'entretien des bacs à graisses n°20-29 a donc été signé.

N° 2023/20 Contrat de service Payzen modification de contrat n°1

La collectivité a signé en 2021 un contrat d'abonnement à deux services Payzen avec deux forfaits de transaction inclus ainsi qu'une maintenance annuelle avec la société ARPEGE.

Les forfaits de transaction annuelle étaient scindés en 2 comme décrit ci-dessous :

- Contrat de service pour Régie-1 : Enfance et Petite Enfance, règlement des factures en ligne pour 12 000 transactions.
- Contrat de service pour Régie-2 : Événementiel, paiement en ligne de l'activité Videz vos Greniers pour 6 000 transactions.

Lorsque qu'une des régies avait dépassé son quota de transaction, une régularisation devait être payée.

La ville souhaite alors un passage à un forfait unique de transaction.

Cette modification au contrat nécessite la signature d'un acte modificatif.

Un acte modificatif 1 a donc été signé avec la société ARPEGE - 44236 Saint-Sébastien-sur-Loire pour un montant annuel de 2 514,85€ HT à compter du 1^{er} janvier 2023 pour ce passage au forfait unique de transaction.

N° 2023/21 Renouvellement pour l'assistance et la maintenance du parc des serveurs informatique

La ville sollicite la société DYNAMIT Services pour l'assistance et la maintenance du parc de serveurs informatiques de la ville.

Le précédent contrat s'est terminé le 31 décembre 2022, il est donc indispensable de le renouveler.

Un contrat a été signé pour le renouvellement de cette prestation de service avec la société DYNAMIT Services - rue du 1er mai - 92000 Nanterre.

Coût de la prestation : 3 030,00€ HT

N° 2023/22 Prestation d'élagage, ramassage de feuilles et désherbage - signature du marché

Le présent marché dont la consultation a été réalisée sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert a pour objet l'élagage, le ramassage des feuilles et le désherbage de la commune.

La date de commencement des prestations est fixée au 1^{er} février 2023. Le contrat commencera effectivement à cette date ou à partir de sa notification si elle est postérieure. Quelle que soit la date de commencement, il se terminera le 31 décembre 2023 et sera reconductible 3 fois par période de 12 mois.

Concernant l'attribution du marché, la ville a décomposé les prestations en 4 lots :

- le lot n°1 - Élagage en taille architecturée
- le lot n°2 - Élagage en port libre
- le lot n°3 - Ramassage des feuilles
- le lot n°4 - Désherbage des voiries

La CAO qui s'est réunie le 3 janvier 2023 a retenu les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

- EDFSA - 94400 Vitry-sur-Seine, pour le lot n°1 : 120 000€ ht maximum par an.
- EDFSA - 94400 Vitry-sur-Seine, pour le lot n°2 : 50 000€ ht maximum par an.
- VERT LIMOUSIN - 95250 Beauchamp, pour le lot n°3 : 60 000€ ht maximum par an.
- VERT LIMOUSIN - 95250 Beauchamp, pour le lot n°4 : 160 000€ ht maximum par an.

Un contrat a donc été signé avec les sociétés précédemment citées.

N° 2023/24 Renouvellement maintenance des logiciels et outils Atal et E-Atal

Les services techniques utilisent pour leurs fonctionnements les logiciels et outils ATAL et E-ATAL appartenant à la société Berger-Levrault qui effectue également leurs maintenances.

Le précédent contrat s'est terminé le 31 décembre 2022, il est donc indispensable de le renouveler.

Un contrat de renouvellement de cette prestation de service avec la société Berger-Levrault - 92100 Boulogne-Billancourt a été signé pour un montant de 1 973,89€ HT la première année avec révision de prix les années suivantes.

Cette prestation prend effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 36 mois soit jusqu'au 31 décembre 2025.

N° 2023/32 Travaux de réhabilitation des gymnases R. Poulidor et R. Rolland - Modification de marché n°6

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des gymnases R. Poulidor et R. Rolland, la ville a signé un marché décomposé en 12 lots. Trois de ces lots sont soumis à des modifications de marché :

- DESTAS ET CREIB - lot n°1, dépose gros-œuvre - 6ème modification de marché.
- SARMATES - lot n°3, étanchéité - 1ère modification de marché.

- MENUISERIE G DUBOIS - lot n°6, menuiseries intérieures - 2ème modification de marché.

L'avancement des travaux fait apparaître plusieurs modifications nécessaires. Ces modifications de marchés impliquent une plus-value de 10,35% au montant total du marché décomposée comme suit :

- DESTAS ET CREIB : +32 737,38 € ht
- SARMATES : +36 069,40 € ht
- MENUISERIE G DUBOIS L6 : +5 929,00 € ht

Les travaux consistent :

Lot 1 Gros œuvre :

- Reprises complémentaires pour arases des acrotères existants R+1 de la toiture terrasse
- Remise à la côte des acrotères (échafaudage, arrachage des relevés d'étanchéité, sciage du béton, ponçage et réalisation de poteaux poutre béton) pour un montant de 2 766,40 € ht
- Réalisation de réhausse BA sous pied de la structure de l'agrandissement
- Enlèvement de l'étanchéité et réalisation de réhausse en béton armé sur 17 ml afin de recevoir l'agrandissement situé au-dessus des vestiaires, pour un montant de 7 901,71 € ht
- À la suite de la dépose des châssis métalliques existants, il est nécessaire de reprendre les entourages et tableaux en béton
- Échafaudage, découpe des rejingots, ragréage, et réparation en béton pour un montant de 22 069,27 € ht

Lot 3 Etanchéité :

- Dépose du complexe MODF, pour un montant de 36 069,40 € ht

Lot 6 Menuiseries intérieures :

- Fourniture et pose de 6 cabines compact, afin d'intégrer des cabines de douches individuelles dans les douches collectives, pour un montant de 5 929,00 € ht

Soit un total de +74 735,78€ ht.

L'objet de cette décision est de signer lesdits actes modificatifs pour un montant total de 74 735,78€ ht avec les 2 sociétés précédemment citées, portant le marché aux montants suivants :

- Montant initial du marché : 2 086 343,61€ ht
- Montant du marché après la 5ème modification : 2 225 010,37€ ht
- Montant de la modification : 74 735,78€ ht
- Nouveau montant du marché : 2 302 238,71€ ht

N° 2023/42 Fourniture de barquettes et de films alimentaires - Signature du marché

Le présent marché dont la consultation a été réalisée sous la forme d'un marché à procédure adaptée a pour objet la fourniture de barquettes et de films alimentaires pour la cuisine centrale.

Ces fournitures sont nécessaires à la confection :

- environ 3600 repas par jour pour les écoles (primaires et maternelles) à raison de 4 jours par semaine
- environ 800 repas par jour pour le centre de loisirs (mercredis et petites vacances scolaires)
- environ 100 repas par jour pour le portage à domicile pour des personnes âgées (6 jours par semaine)
- environ 120 repas par jour pour la petite enfance sur 4 ou 5 jours selon la structure Soit environ 540 000 repas à l'année scolaires et 26780 repas pour la petite enfance.

4 offres ont été reçues suite à la consultation lancée le 13 décembre 2022.

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle proposée par la société :

MR NET
Za Saint Roch
Rue de la Cimenterie
95260 Beaumont-sur-Oise

Un marché a été signé avec la société précédemment citée pour un montant annuel maximum de 50 000€ HT, renouvelable 1 fois.

N° 2022/347 Travaux de desimperméabilisation et végétalisation place St Exupéry - Modification de marché n°1 lots 1 et 2

Dans le cadre des travaux de desimperméabilisation et végétalisation de la place Saint Exupéry, la ville a signé un marché décomposé en 2 lots.

L'avancement des travaux fait apparaître des modifications nécessaires en raison de faits imprévisibles engendrant alors des travaux supplémentaires.

Ces lots sont soumis à des modifications de marché :

- GTO - lot n°1, Travaux de VRD (terrassements, voiries, réseaux divers, ouvrages d'eaux pluviales, revêtements)
- CHADEL - lot n°2, Travaux d'espaces verts

Ces modifications de marché impliquent une plus-value de 8,49 % pour le lot 1 et de 3,58% pour le lot 2 décomposée comme suit :

GTO :

- Terrassements complémentaires en déblais du fond de forme en place pour recréer une structure sous les zones de voirie et stationnement, évacuation des déblais en centre agréé.
- Opération de reprofilage en GB sur 0/14 et couche d'accrochage GB (moins-value au poste 502).
- Fourniture et mise en œuvre d'une nouvelle structure de voirie et stationnement composée de grave béton concassé GR2 sur une épaisseur de 35+15cm et d'une couche d'imprégnation sur grave.
- Reprise du trottoir rue des Eglantiers en enrobé rouge BB 0/6 sur 4cm.
- Pose de mobilier urbain fourni par la commune (potelet fixe et barrière).
- Mise en place d'une signalisation en résine thermo après le grenailage et panneaux complémentaires.
- Raccordement électrique des luminaires à l'intérieur du local déchets (non effectué par le fournisseur du local) : passage de câblage, raccordement des luminaires et détecteurs de présence.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value de 80 153,01€ HT.

CHADEL :

- Terrassement de fosse d'arbres complémentaires, comprenant les terrassements en déblais pour fosse d'arbre en isolé (4m3) y compris apport de compost et mélange avec terre du site à raison de 30% du volume de terre.
- Plantation des arbres marqués aux pépinières Thuilleaux dont la force et la taille ont été modifiés en fonction de la disponibilité en pépinières.
- Réalisation d'une fosse d'arbre et plantation d'un gros Marronnier route de Corbeil, comprenant l'ouverture et l'incorporation de compost à la terre en place, la mise en place de l'arbre dans le trou de plantation, l'ancrage de motte 3 points, le rebouchage et les finitions.
- L'affichage et l'indentification des arbres prévus sur la place St Exupéry en attendant la plantation effective, comprenant l'impression de panneaux d'affichage format A3 couleur et plastifié selon graphisme fourni par la commune, l'installation sur piquet en pin non traité.
- La fourniture et mise en place de ganivelles complémentaires en châtaignier hauteur 0,50m y compris piquet bois autour des fosses de plantations pour éviter les franchissements sauvages.
- La plantation de bandes plantées le long de la Route de Corbeil.
- La plantation d'arbres sur d'autres sites de la commune suite à la modification du projet d'aménagement rue des Eglantiers.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value de 25 361,90€ HT.

L'objet de cette décision est de signer lesdits actes modificatifs pour un montant total de 105 469,91€ HT avec les 2 sociétés précédemment citées, portant le marché aux montants suivants :

Lot 1 :

- Montant initial du marché : 944 285,70€ HT
- Montant de la modification AM1 : 80 153,01€ HT
- Nouveau montant du marché : 1 024 438,71€ HT

Lot 2 :

- Montant initial du marché : 141 603,70€ HT
- Montant de la modification AM1 : 25 316,90€ HT
- Nouveau montant du marché : 200 304,72€ HT

N° 2023/23 Convention avec la Compagnie le quartet buccal - Festival les petites formes

La Commune a organisé le 3 février 2023 la 2^{ème} édition du Festival Les petites formes à la Piscine-d'en-Face.

La Commune mène une politique culturelle ancrée dans son territoire, élaborée avec l'ensemble des acteurs de proximité. L'accès aux découvertes artistiques variées, en particulier chez les plus jeunes, est soutenu par la ville via une programmation de spectacles et des projets d'action culturelle.

L'association Sabdag, résidente de la Piscine d'en Face, souhaite mener un projet de Festival présentant des spectacles en petites jauges afin de créer une proximité avec le public, dans les locaux de La piscine d'en face auprès du jeune public.

Plus particulièrement, l'association Sabdag organisera un festival avec plusieurs spectacles auprès des enfants des écoles de la Commune. Ces actions artistiques seront menées par 4 compagnies

Résidentes à la Piscine d'en Face, Le quartet buccal, Sabdag, Le cabaret des oiseaux et En cie Desfemmes, selon le planning suivant :

Cie Sabdag / Cache-Cache - Danse

L'EX_PÉRIENCE ou l'homme aux loups - Conte musical

Le Cabaret des Oiseaux_ / Petit Ventre – Danse et Marionnette

Quartet Buccal Même les Fées pètent !_ - Ciné concert vocal

Durée : Petites formes / entre-sorts de 20 minutes

Chaque spectacle a été joué 4 fois.

En outre, 16h d'actions culturelles Les échappées paillettes auront lieu dans les écoles à raison d'1 heure d'intervention par classe avec un artiste.

Ce spectacle est à destination des scolaires de primaire.

Les artistes se sont produits pour le spectacle indiqué pour un montant net à payer de 6 400 €, ce montant comprenant la cession du spectacle ainsi que les actions culturelles dans les écoles

La signature de la présente permet de mener à bien ce projet.

N° 2023/19 Contrat de prestation de services avec Sébastien ARCOS

Dans le cadre de la Cité Educative de Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge et Fleury-Mérogis labellisé le 24 février 2022, le projet voix en scène a répondu à l'appel à projet 2022 et a été choisi par la TROÏKA comme fiche action de la cité éducative.

Le projet voix en scène :

Dans le cadre du développement du chant choral à l'école, le projet voix en scène autour de l'œuvre musicale fédératrice le petit soldat de plomb sera proposé aux établissements scolaires de la cité éducative qui impliquent les 3 villes : Sainte Geneviève des bois, Fleury-Mérogis et Saint Michel sur orge.

Le répertoire choisi : Le petit soldat de plomb Adaptation d'un conte d'Andersen. Musique de Caroline Marçot, livret et Paroles de Christian Eymery

Objectifs :

- Entreprendre un travail en interdisciplinarité pour développer une pédagogie de projet où les élèves s'approprient leurs apprentissages et sont placés en situation de création. Ainsi ce projet fédérateur obtiendra l'adhésion de l'ensemble des élèves.
- Interpréter un répertoire choisi en portant attention à la justesse tonale, l'exactitude rythmique, l'engagement expressif de chacun.
- Perfectionner les démarches d'apprentissage et la technique vocale.
- Donner une dimension scénique, théâtrale et chorégraphique aux productions vocales grâce à la mise en espace et à la mise en scène créée par les élèves.
- Fréquenter des lieux culturels, rencontrer des artistes et assister au moins à un spectacle dans l'année choisi dans la programmation de la saison de la structure culturelle de proximité.
- Présenter son travail à d'autres élèves de la cité éducative.

N° 2023/13 Contrat de partenariat avec l'intervenant Gametime Evasion – 1^{er} février 2023

La Ville a signé un contrat de partenariat avec l'intervenant Gametime Evasion, afin de permettre une animation Escape Game sur le thème du roi Arthur d'une durée de 2h30.

L'animation s'est déroulée de 14h00 à 16h30 le mercredi 1^{er} février 2023 sur l'accueil de loisirs du château du Parc Pierre.

Coût de la prestation : 287,00 € TTC

N° 2023/14 Contrat de partenariat avec l'intervenant Gametime Evasion – 15 février 2023

La Ville a signé un contrat de partenariat avec l'intervenant Gametime Evasion, afin de permettre une animation Escape Game sur le thème de l'aventure de l'épée d'Excalibur d'une durée de 2h45.

L'animation s'est déroulée en 3 sessions de 13h45 à 16h30 le mercredi 15 février 2023 sur l'accueil de loisirs élémentaire Louis Pergaud.

Coût de la prestation : 320.00 € TTC

N° 2023/47 Convention avec la ville de Brétigny-sur-Orge - Frais des accueils périscolaires et classe de découverte pour un enfant en classe ULIS

Dans le cadre de dispositifs de scolarisation destinés aux élèves en situation de handicap, des enfants génovéfains peuvent être orientés en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans des établissements scolaires hors Sainte-Geneviève-des-Bois.

Un élève génovéfain est scolarisé en ULIS dans un établissement de Brétigny-sur-Orge, depuis la rentrée scolaire 2022.

La ville a signé une convention avec la ville de Brétigny-sur-Orge pour le règlement des frais d'accueils périscolaires matin et soir et classe de découverte.

N° 2023/15 Contrat avec Jérôme Picard - professeur de guitare

Un contrat d'engagement a été signé avec Jérôme Picard qui animera deux ateliers musicaux de janvier à mars 2023 en direction des enfants accueillis par les assistantes maternelles de la crèche familiale.

Coût de la prestation : 225,00 € TTC

N° 2023/45 Contrat d'engagement avec Emilie Richard, Psychomotricienne

Un contrat d'engagement a été signé avec Emilie RICHARD, Psychomotricienne afin d'organiser des groupes d'analyses de pratiques professionnelles en direction des assistantes maternelles de la Crèche Familiale. Ils se dérouleront dans les locaux de la crèche familiale.

3 séances d'une durée de 1h15, seront réalisées sur la période de février à avril 2023

Coût de la prestation : 225,00 € T.T.C

N° 2023/4 Convention de mise à disposition de l'auditorium avec le lycée Einstein

Le Centre Artistique Rudolf Nouréev permet au lycée Albert Einstein d'organiser les épreuves de danse du baccalauréat, qui se sont tenues le lundi 13 février 2023 de 8h00 à 12h30.

Pour cela, une convention de mise à disposition de locaux municipaux (auditorium du Centre Nouréev) à titre gratuit est passée entre la Commune et le lycée Albert Einstein.

L'organisation de ces épreuves est à la charge du lycée Albert Einstein, qui devra en préciser les modalités au Centre Nouréev au plus tard quinze jours avant les épreuves.

La signature de la convention de mise à disposition visée permet de mener à bien ce projet.

N° 2023/12 Convention de financement avec la SEAM

La SEAM (société des éditeurs et auteurs de musique), propose chaque année, une aide aux conservatoires pour le financement de l'achat de partitions, afin de leur permettre de créer en leur sein une parthèque.

Le centre artistique R. Nouréev, conservatoire à rayonnement communal classé par l'état, a déposé un dossier au titre des achats de partitions qu'il envisageait pour l'année civile 2023 pour un montant de 1 500,00 € figurant au budget prévisionnel.

La commission d'attribution des aides de la SEAM, au regard du dossier déposé par le centre artistique R. Nouréev, a décidé d'attribuer une aide d'un montant de 1 250,00 € sous réserve de la signature de la convention de financement faisant l'objet de cette décision d'une part, et de l'envoi des factures d'achat de partition pour un montant de 1 500,00 € au minimum d'autre part.

Une convention de financement a donc été signée afin de bénéficier du versement de l'aide de 1 250,00 €.

N° 2023/17 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne - Dispositif Projets Culturels

Dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Départemental relatif aux Projets Culturels des Communes 2023, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a déposé un dossier de demande de subvention portant sur 3 actions en fonctionnement.

Le dispositif Projets culturels des Communes remplace l'ancien dispositif Contrat culturel de territoire. De nouveaux critères d'attribution des subventions sont définis, correspondant moins aux priorités actuelles de la Commune (réorientation en cours de réflexion pour la saison 2023 / 2024, ce qui permettra de déposer en 2024 un dossier plus en adéquation avec les nouvelles priorités et les nouveaux plans départementaux). En outre le nouveau dispositif ne permet plus de déposer que 3 projets, contre un nombre illimité précédemment. Pour cette raison, seul le service Action culturelle présentera des projets, car ils correspondent le plus aux critères de cofinancement du Conseil Départemental de l'Essonne.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une politique culturelle locale renouvelée autour de trois axes stratégiques :

- Promouvoir l'éducation artistique et culturelle dès le plus jeune âge

- Permettre l'accès à la culture et aux pratiques artistiques à tous les Génoméains et dans tous les quartiers de la ville
- Encourager la présence artistique sur le territoire.

Les demandes de subventions sollicitées dans le cadre du dispositif Projets culturels des communes au titre de l'année 2023 témoignent à la fois du développement de projets existants et d'un renouvellement de l'offre culturelle.

Elles sont réparties comme suit :

- La programmation jeune public au service de l'Education artistique et culturelle 7 000 €
- Les expositions, support d'actions culturelles participatives pour tous les publics 3 000 €
- L'année Nouriev : programmation artistique et actions culturelles pour tous 4 500 €

N° 2023/18 Avenant au contrat avec la compagnie Gomette Production

La ville a accueilli le spectacle Premières neiges produit par Gomette Production. Dans le contrat initial, il était prévu que les repas des artistes soient pris en charge directement par la ville (cuisine centrale) mais une quinzaine de jours avant le spectacle, les demandes spécifiques liées aux régimes alimentaires spéciaux des artistes nous a conduits à revoir la prise en charge des repas.

La Commune n'étant pas en mesure de répondre favorablement aux régimes spéciaux, un avenant a été conclu avec Gomette Production. Les repas du 26 janvier 2023 à midi pour 3 personnes seront défrayés et remboursés sur facture au tarif Syndecac.

La signature de l'avenant au contrat permet la bonne réalisation de ce projet.

N° 2023/39 Convention de partenariat avec Wit Joaillerie

Dans le cadre de la saison 2022/2023, la Commune a programmé du 8 au 19 février 2023 l'exposition « Aventures minérales » portée par le partenaire WIT Joaillerie, résidente de la Piscine d'en Face.

Cette exposition a été installée à l'Espace Brel cour du donjon à Sainte-Geneviève-des-Bois. Cette expo-vente sera l'occasion de présenter des spécimens, pierres et bijoux, et de rencontrer des spécialistes de la gemmologie et de la joaillerie.

En outre des conférences se sont tenues à l'auditorium Nouriev le samedi 11 février 2023.

L'exposition et les conférences ont permis au public de découvrir comment les gemmes sont créées dans la nature, puis taillées puis mises en valeur en joaillerie grâce aux interventions de Laurent Massi (Docteur en physique, gemmologue, professeur en gemmologie et photomicrographie), Stéphane Renard (Docteur en géologie, lapidaire, glypticien), Aurélie Desprès de WIT Joaillerie (artisane bijoutière, joaillière) et Riviera Diamant (négociants en pierres).

La Commune a financé ce projet à hauteur de 1 000,00 € TTC

N° 2023/40 Convention de partenariat avec Claire Girard - Projet c'est trop bien

La programmation Jeune public permet de décliner des projets d'action culturelle portés par des artistes professionnels, à destination des scolaires notamment.

En 2022/2023 la ville a programmé le spectacle C'est trop bien ! de la Compagnie du Murmure.

Claire Girard plasticienne, a participé à la création d'une partie des décors de ce spectacle. C'est pourquoi nous avons construit ensemble un projet permettant à 2 classes de l'école Louis Pergaud de découvrir la démarche de création de ces décors et de s'en inspirer pour leur propre pratique.

La plasticienne Claire Girard interviendra dans les classes entre janvier et fin mars 2023.

Plus précisément, il s'agira de la réalisation en arts plastiques d'un univers miniature et poétique à partir de textes écrits par les élèves et inspirés du recueil C'est trop bien de Philippe Delerm et du spectacle de la Compagnie du Murmure.

Les propositions des élèves seront regroupées par thème et des petits groupes de 2/3 élèves réaliseront leur boîte contenant leurs C'est trop bien.

La restitution de ce projet prendra deux formes : une exposition le jour du spectacle à l'auditorium Noureev, puis une exposition dans l'école à destination des autres classes et des parents d'élèves.

Un dossier PACTE avec l'Education Nationale ayant permis d'obtenir une subvention de 700,00 €, la Commune financera le delta et s'engage ainsi à verser à Claire Girard la somme de 524,00 € TTC par mandat administratif et sur présentation de facture à l'issue de la prestation.

La signature de la présente convention permet de mener à bien ce projet.

N° 2023/41 Convention de partenariat avec l'association Les Concerts de Poche

Dans le cadre du partenariat avec Cœur d'Essonne, l'association Les Concerts de Poche organisent 2 projets par an sur le territoire communautaire, composés d'un concert et d'ateliers d'action culturelle à destination de tous les publics (sociaux, scolaires, issus de structures médicalisées...).

Cette année, ils ont proposé d'intervenir sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Le projet :

- 4 ateliers de pratique dits « Musique en chantier » animés par un musicien et un comédien professionnel : ces ateliers se tiendront les 27 et 29 mars 2023 et s'adresseront à des publics variés: accueils de loisirs élémentaires, Caisse des écoles / Réussite éducative, CCAS, élèves du conservatoire non musiciens, résidents de l'EHPAD La forêt de Séquigny ;
 - Une master-class pour les élèves pianistes et violonistes du conservatoire le 5 avril 2023 ; cette master-class sera animée par David Grimal, violoniste professionnel ;
 - Un concert du duo David Grimal (violon) et Itamar Golan (piano) le 7 avril 2023 à 20h00.
- Budget :

Les projets (concert et actions culturelles) sont complètement gratuits pour les communes qui accueillent les concerts et les ateliers, car tout est pris en charge par Cœur d'Essonne et par les Concerts de Poche, qui sollicitent pour l'occasion des financeurs publics et privés.

Les ateliers et la master-class sont totalement gratuits pour les publics.

Les billets pour le concert sont vendus aux tarifs suivants : 10€ tarif plein, 6€ tarif réduit et 3€ pour les participants aux ateliers « Musique en Chantier ». La billetterie sera entièrement gérée par Les Concerts de Poche.

Pour la bonne réalisation de ce projet, la Commune prendra en charge le catering et repas pour 7 personnes le jour du concert, et le verre de l'amitié offert au public à l'issue du concert.

La signature de la présente convention de partenariat artistique permet de mener à bien ce projet.

N° 2023/46 Contrat avec Catherine Trufier - fête des mômes

Dans le cadre de l'organisation de la fête des Mômes qui se déroulera les samedi 3 et dimanche 4 juin 2023, il est proposé d'élaborer une programmation d'animations et spectacles pour le jeune public.

Il est proposé de signer un contrat de cession de spectacle avec Catherine Trufier, conteuse, en vue de programmer, le dimanche 4 juin 2023, à l'occasion de la fête des Mômes, son spectacle « Raconte-moi la caravane bien lunée, contes en caravanes » entre 11h et 18h30.

Des histoires, Catherine Trufier en a toujours raconté. Conteuse et marionnettiste, elle en raconte aux petits et grands !

Un point rouge dans la verdure tout en rondeur comme un galet, la caravane bien lunée promène ses histoires sur les routes. Elle est légère, aussi légère que la poussière d'étoiles. Pourtant, elle est remplie d'histoires !

Coût des représentations : 1 750,00 € TTC

N° 2023/16 Convention avec le CIG de Versailles relative aux missions du service de médecine préventive

Une convention a été signée avec le CIG de Versailles relative à l'exercice des missions du service de médecine préventive du CIG.

Cette convention prend effet à compter du 1^{er} avril 2023 pour une durée de 3 ans.

Les taux sont :

Créneau de visite médicale du médecin : 64.48 €

Créneau d'actions en milieu du travail du médecin et de l'infirmier : 64.88 €

Créneau d'entretien infirmier : 37.44 €

N° 2023/25 Formation du personnel - Inter Meta

Une convention a été signée relative aux formations « Laboratoire des Cadres », qui se dérouleront sur l'ensemble de l'année 2023. Cette formation sera dispensée par Inter Meta -76000 Rouen.

Coût de la formation : 4 800,00 € TTC

N° 2023/26 Formation du personnel - EFPR

Une convention a été signée relative à la formation « Formation Continue Obligatoire Voyageur » qui s'est déroulée du 13 au 17 février 2023. Elle concerne un agent du service Transports. Cette formation a été dispensée par EFPR- 35 avenue de la Commune- 91220 Brétigny-sur-Orge.

Coût de la formation : 823,20 € TTC

N° 2023/27 Formation du personnel - Sécurité Incendie IDF

Une convention a été signée relative à la formation « Diplôme service de sécurité incendie et d'assistance à personnes » qui s'est déroulée du 23 janvier au 7 février 2023. Elle concerne un agent du service culturel. Cette formation a été dispensée par Sécurité Incendie IDF-6 rue du Bois Sauvage-91000 Evry.

Coût de la formation : 790,00 € TTC

N° 2023/28 Formation du personnel - ICO

Une convention a été signée relative à la formation « Interprétariat en langue des signes française pour l'entretien professionnel d'un agent » qui s'est déroulée le 10 janvier 2023. Elle concerne un agent de la Cuisine Centrale. Cette formation a été dispensée par ICO, 59 rue de Ponthieu -75008 Paris.

Coût de la formation : 216,00 € TTC

N° 2023/29 Formation du personnel - Inetum

Une convention a été signée relative à la formation « Formations mutualisées en ligne et point plat'AU » qui s'est déroulée en janvier 2023 . Elle concerne les agents du Service Urbanisme. Cette formation a été dispensée par INETUM, 1 rue Champeau -21801 Quetigny.

Coût de la formation : 3 840,00 € TTC

N° 2023/30 Formation du personnel - CNFPT

Une convention a été signée relative aux formations « Formation préalable à l'armement : bâton et GAIL » et stand de tir pour le premier semestre 2023. Elles concernent deux agents de la Police Municipale. Cette formation sera dispensée par CNFPT- 14 avenue du Centre-78180 Montigny-le-Bretonneux.

Coût de la formation : 1 060,00 € TTC

N° 2023/31 Formation du personnel - Amae Conseil

Une convention a été signée relative aux formations « Coaching collectif : actions de formation ½ journée et classe virtuelle ½ journée » qui se dérouleront au premier semestre 2023. Cette formation sera dispensée par Amae Conseil - 13 rue Vaudetard - 92130 Issy-les-Moulineaux.

Coût de la formation : 7 020,00 € TTC

N° 2023/44 Formation du personnel - Ris Formation

Une convention a été signée relative à la formation « Recyclage d'Autorisation de conduite R486 catégorie A (chariot élévateur) et catégorie B (PEMP) » qui se déroulera les 20 et 21 février et les 15 et 16 mai 2023. Elle concerne quatre agents des services : des Espaces Verts, du sport, de la salle Gérard Philipe. Cette formation sera dispensée par Ris Formation, 74 Avenue du Président Kennedy-91170 Viry-Châtillon.

Coût de la formation : 2 400,00 € TTC

Intervention de M. le maire :

Je vous remercie et je suis désolé pour le public venu en nombre ce soir, nous aurions pu avoir un débat beaucoup plus riche. Nous sommes arrivés au bout de l'ordre du jour du conseil municipal, nous avons quand même deux groupes d'opposition dans le conseil, un n'était pas représenté du tout ce soir et l'autre a souhaité partir. Désolé pour vous les génovéfains et merci.

La séance est levée à 20h40.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le 2 mai 2023



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

Le secrétaire

Marc Le Meur



